

La camisole de force américaine :

Le Canada peut-il survivre à l'assimilation économique et politique par les États-Unis ?

Rédigé par Murray Dobbin
Édité par Janice Shorten
Révisé par Donna James
Conception de la couverture par
Flavio Rojas
Mise en page par Suzanne Purkis
Traduction par Guy Caron

Conseil des Canadiens
151 rue Slater, bureau 502
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3

Tél. : 1-800-387-7177
Télec. : 613-233-6776

Courriel : inquiries@canadians.org
www.canadians.org

ISBN 0-9689719-3-8

Contenu

Sommaire	3
La camisole de force américaine	8
1. L'économie	12
2. Les institutions sociales et culturelles	21
3. Les ressources naturelles et l'environnement	26
4. La politique étrangère et la tradition canadienne du maintien de la paix	32
5. La souveraineté et la démocratie	41

La camisole de force américaine :

Le Canada peut-il survivre à l'assimilation économique et politique par les États-Unis ?

Sommaire

Pour bien comprendre la nature actuelle de notre relation avec les États-Unis, nous devons retourner aux années 30 et à la période d'après-guerre. Notre superficie, notre faible taux de population et le bras-de-fer musclé que livre le géant américain en croissance à ses voisins du Sud et du Nord, ont poussé nos dirigeants politiques à adopter un modèle étatique fondé sur la collaboration. Les États-Unis, dotés d'une culture politique radicalement différente, ont choisi la route de la compétition et du marché. Toutefois, le Canada est passé ces dernières années d'un modèle coopératif à un modèle orienté vers l'économie mondiale, beaucoup plus apparenté à l'approche américaine. Il y a cinq domaines où ce changement de paradigme dans la politique publique, soit l'abandon du consensus d'après-guerre en faveur d'une approche de libre marché, a profondément transformé et transforme encore le Canada.

L'économie

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ), la vie économique du Canada s'est profondément intégrée dans une économie nord-américaine nouvellement développée et dominée par les intérêts corporatifs et gouvernementaux américains. Les résultats de cette intégration sont maintenant clairs. Comme les critiques l'avaient prédit, le libre mouvement des capitaux sans réglementation gouvernementale a entraîné des pertes d'emplois (soit plus de 276 000 emplois industriels à salaire élevé) et nous sommes maintenant davantage dépendants de l'économie américaine comme destination de nos exportations et ainsi moins aptes à diriger notre propre économie.

La croissance économique au cours des dix années de libre-échange a été la plus faible depuis les années 30. En raison de l'impératif de déréglementation imposé par le libre-échange, nous avons abandonné les outils de développement économique qui nous ont apporté, entre autres, l'industrie de l'automobile tout en optant délibérément pour des politiques qui ont affaibli l'économie nationale afin de servir les intérêts commerciaux. En poursuivant cette route en dépit d'un faible dollar canadien, nous avons exposé l'industrie canadienne à la liquidation la plus complète et la plus soutenue de ses actifs au cours de son histoire.

Pour les travailleurs canadiens ordinaires, il en a résulté la plus longue période de stagnation du niveau de vie dans l'histoire du pays, une érosion marquée des programmes sociaux et de la protection des travailleurs, des niveaux élevés d'inégalité économique pour des millions de travailleurs et leurs familles ainsi qu'une perte du contrôle démocratique des citoyens sur l'avenir de leur communauté. Toutes ces répercussions économiques peuvent être reliées à l'ALÉ et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La nature irrévocable et juridique de ces accords nous empêche de reconsidérer nos options.

Les institutions sociales et culturelles

La culture et les normes sociales du Canada ont changé rapidement depuis que le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a décidé de « jeter les dés » en signant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. La culture communautaire canadienne, très réputée et appréciée, devient de plus en plus semblable à celle si opposée de notre voisin du Sud. Nos gouvernements, avec l'appui de nos principaux médias, insistent de plus en plus sur la « valeur » de la compétition. Les programmes sociaux et la répartition des revenus, qui mettent l'accent sur la valeur de l'égalité, se sont détériorés. Les Canadiens se retrouvent dans un monde sans pitié qu'ils n'ont jamais désiré.

Après une décennie d'intégration rapide et d'harmonisation de nos politiques publiques avec les États-Unis, le Canada est maintenant aux prises avec un accroissement rapide et massif des inégalités sociales et économiques de toute son histoire. Le démantèlement marqué de programmes

comme ceux de l'assurance-chômage/emploi, de l'assistance sociale et de redistribution du revenu ainsi que la détérioration de la progressivité de notre système fiscal ont systématiquement altéré la relation entre l'individu-citoyen et sa communauté (le gouvernement étant le reflet de la communauté). Puisque les citoyens perçoivent le gouvernement comme moins pertinent, ils se sentent moins impliqués dans ce collectif que constituent le voisinage, la communauté et le pays.

L'intégration économique avec les États-Unis modifie notre définition et notre conception de la culture et par conséquent, notre perception de notre identité. Aux États-Unis, la culture est considérée comme un bien de consommation nullement différent des autres biens : aux yeux du marché, elle ne représente qu'un divertissement. Les efforts du Canada pour la promotion de notre identité unique, et pour nous en convaincre, font face à des obstacles croissants de la part des États-Unis qui voient d'un mauvais œil ces « subventions injustifiées » aux « prétendues industries culturelles ». En nous intégrant à la plus puissante société de consommation au monde, nous sommes confrontés à la menace de la commercialisation de nos traditions culturelles et à leur assimilation graduelle à l'industrie américaine du divertissement.

Les ressources naturelles et l'environnement

Lorsque le Canada a apposé sa signature au bas de l'ALÉ et de l'ALÉNA, il a accepté ce qu'aucun autre pays au monde n'avait alors accepté. Il a accepté d'abandonner à jamais (à moins d'abroger les accords commerciaux eux-mêmes) son autorité législative et réglementaire visant à protéger et conserver les ressources énergétiques du pays pour ses propres besoins. Dans les faits, nous avons complètement abandonné cette composante de notre souveraineté nationale qui nous permettait de déterminer notre politique énergétique selon les besoins actuels et futurs des consommateurs canadiens, qu'ils soient individuels ou industriels. Il s'agit peut-être de l'exemple le plus stupéfiant et le plus dramatique de l'abandon de l'intérêt national par un gouvernement dans l'histoire du Canada.

Ce ne sont pas seulement le pétrole et le gaz naturel qui ont été touchés par notre relation de libre-échange avec les États-Unis. L'impératif de libre-

échange nous menace maintenant de déréglementer l'électricité. Notre eau est menacée par les dispositions de l'ALÉNA qui la définissent comme un « bien » et donc commercialisable, ouvrant ainsi la voie au détournement de rivières canadiennes pour remédier à la pénurie d'eau qui touche les États-Unis.

L'environnement du Canada est graduellement menacé par l'intégration quasi-totale à l'économie nord-américaine. La capacité du Canada de respecter les exigences des traités commerciaux est déjà sévèrement compromise par une décision du tribunal de l'ALÉNA renversant notre tentative de mettre fin au mouvement transfrontalier des déchets toxiques. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, le gouvernement fédéral n'a tenté d'adopter que deux nouvelles lois environnementales. Toutes deux ont échoué le test du libre-échange et ont été invalidées par les dispositions de l'ALÉNA. Il est impossible de savoir combien d'autres lois ont été étudiées par le gouvernement avant d'être rejetées. L'effet de dissuasion (le fait de rejeter l'adoption d'une loi de peur qu'elle n'entraîne des poursuites coûteuses sous l'ALÉNA ou l'OMC) a compromis la capacité du Canada d'adopter des lois et des réglementations visant à protéger son propre environnement.

La politique étrangère et la tradition canadienne du maintien de la paix

Pendant des décennies, le Canada a occupé une place de choix, quoique souvent difficile, sur la scène internationale. Petit pays en terme de population, minuscule en comparaison du colosse américain à ses frontières, le Canada a néanmoins exercé une influence plus importante que sa taille ne le laissait présager.

Sous l'influence de Lester Pearson et de Pierre Trudeau, nous étions perçus par les pays en développement, et autres petits états, comme la voix de l'internationalisation et du multilatéralisme. Nous avons fait la promotion des droits de la personne et avons assumé un rôle de leadership lors du boycottage du régime de l'apartheid en Afrique du Sud. L'aide financière internationale était généreuse et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait la réputation de réellement s'intéresser aux enjeux

reliés au développement. Ce n'était pas qu'une simple agence faisant la promotion des intérêts canadiens en matière d'industrie et de commerce international.

Le Canada était économiquement lié de près aux États-Unis et faisait partie de NORAD et de l'OTAN. Même si nous étions toujours des alliés des États-Unis, le Canada jouissait d'un degré d'indépendance économique qui lui donnait une certaine marge de manœuvre pour suivre une politique étrangère indépendante. Depuis les années 60, le Canada a développé et conservé une réputation de nation vouée au maintien de la paix. De fait, il a contribué à la définition moderne de ce rôle international.

Au cours des 13 dernières années de libre-échange avec les États-Unis, où l'engagement du Canada à l'endroit des politiques de mondialisation économique s'est accru, on a assisté à une modification fondamentale de la politique étrangère canadienne et de sa tradition de maintien de la paix. En Afghanistan, le Canada a envoyé des soldats combattre dans une guerre non déclarée et le centre de commandement canadien n'avait aucun contrôle de ses troupes. Les soldats n'étaient ni des bérets bleus, ni même des soldats canadiens. Dans les faits, ils étaient considérés comme des conscrits américains.

La généreuse politique d'aide internationale du Canada a été remplacée par une contribution moindre aux pays en développement et une politique commerciale extrêmement agressive à l'image de celle des États-Unis et qui appuie entièrement les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. L'ACDI n'est plus désormais que l'agent promoteur de l'industrie canadienne, y compris l'industrie nucléaire, et a terni sa réputation d'agence de développement. En raison de ces changements délibérés de politiques et pour ne pas courir le risque d'offenser celui qui est dorénavant devenu son partenaire commerciale quasi-exclusif, le Canada n'est plus que le reflet des intérêts américains en matière de politique étrangère. C'est maintenant la perception que le reste du monde a de nous, celui qui a autrefois admiré le Canada précisément pour son indépendance et sa créativité.

La souveraineté et la démocratie

Au cours de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les états-nations étaient perçus comme des agents de choix pour la promotion du progrès économique et social, même si la concurrence entre états avait le potentiel de causer de désastreux conflits militaires. Les Nations unies ont été fondées, tout comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour assurer que de tels conflits mondiaux ne se produiraient plus jamais. Il était reconnu que la souveraineté nationale représentait une arme à deux tranchants : une force pour la démocratie mais aussi une menace potentielle pour la paix.

Au cours des trois décennies qui ont suivi, le Canada a usé de sa souveraineté et de la démocratie qui l'animait de façon sensée et juste. Or, la souveraineté et la démocratie ont été les victimes des nouveaux impératifs du Consensus de Washington. La mondialisation économique a exigé des nations qu'elles abandonnent les aspects de la souveraineté qui permettaient l'épanouissement de la démocratie. La capacité d'une nation de régler et de guider le développement économique et le mouvement des capitaux constitue le fondement du bien-être d'une nation dans un système de libre marché.

La signature de l'ALÉ et de l'ALÉNA a fondamentalement modifié la souveraineté et la démocratie canadiennes. Afin d'établir « des règles de jeu équitables » avec les États-Unis, le Canada a systématiquement charcuté ses programmes sociaux, son régime fiscal progressif, son engagement au développement industriel, et ses lois et réglementations équilibrant le pouvoir entre employeurs et employés.

Afin d'accomplir cet objectif du libre-échange, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les autres institutions publiques se sont efforcés de diminuer les attentes des Canadiens à l'égard de la gouvernance démocratique. En utilisant des tactiques alarmistes à propos des énormes déficits du début des années 90, des attaques délibérées à l'endroit des employés de la fonction publique, en imposant d'importantes compressions aux budgets de la santé et de l'éducation et en menant une campagne soutenue pour promouvoir les réductions d'impôts, tous les paliers de

gouvernement ont convaincu bon nombre de Canadiens que leurs valeurs ne peuvent plus désormais être véhiculées par les politiques gouvernementales.

Il ne serait pas exagéré de dire qu'à la suite de cette campagne et de l'imposition de compressions aux services gouvernementaux, la démocratie canadienne est dans une situation critique. Le niveau de cynisme et de colère sans précédents à l'endroit du gouvernement et des partis politiques ont mené à la plus faible participation électorale de l'histoire du pays.

Le dénigrement des institutions politiques et de la démocratie canadiennes a été accompagné d'un mépris croissant et inquiétant des libertés civiles et des droits de la personne dans notre pays. Nulle part ailleurs le lien entre la mondialisation économique et l'affaiblissement de la démocratie n'a été plus visible. Ce lien a été symbolisé par la conférence historique de l'APEC, à Vancouver en 1997, où le Canada a gravement restreint les libertés de ses propres citoyens afin de protéger l'un des dictateurs les plus notoires et les plus meurtriers, le président Suharto, d'Indonésie.

Malgré les critiques subies par le gouvernement par la suite, les politiques établies à l'APEC ont constitué un précédent. En réponse aux attaques terroristes du 11 septembre, le gouvernement du Canada a adopté des lois draconiennes qui ont fait l'objet de critiques sévères de la part d'experts en libertés individuelles. Ces mesures peuvent être aussi reliées directement à la préoccupation du Canada de ne pas offenser son plus important partenaire commercial. Dans les faits, notre approche à l'égard des libertés civiles et de la démocratie est déterminée par les impératifs de libre-échange et du libre marché.

L'américanisation rapide des institutions et de la culture politiques canadiennes exige à la fois une action immédiate et à long terme. Ce n'est qu'en donnant aux Canadiens une véritable occasion de s'engager dans un dialogue au sujet de leur pays et de son orientation future que cet inquiétant déclin de la participation démocratique et conséquemment de la nation, pourront être enrayés et éventuellement renversés.

La camisole de force américaine :

Le Canada peut-il survivre à l'assimilation économique et politique par les États-Unis ?

Depuis le 11 septembre, nombre de Canadiens ont réévalué leur attitude à l'égard de notre relation avec notre puissant voisin du Sud. Les exigences des États-Unis relativement aux mesures antiterroristes ont mené à l'adoption de nouvelles lois canadiennes perçues, par plusieurs, comme drastiques et inutiles. Bon nombre sont également inquiets de la participation canadienne à la guerre en Afghanistan, une guerre non déclarée où le Canada n'avait le contrôle ni des objectifs ni de la durée. La mort accidentelle de quatre soldats canadiens et les blessures subies par huit autres ont contribué à remettre en question notre relation avec les États-Unis à un niveau que l'on n'avait pas vu depuis de nombreuses années.

Cependant, même sans les événements du 11 septembre aux États-Unis et le bombardement accidentel dont ont été victimes les soldats canadiens, il est grand temps de réévaluer cette relation. La relation entre notre pays et les États-Unis a fondamentalement été altérée lorsque nous avons signé l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ). De plus, aucun forum officiel n'a été chargé d'examiner les conséquences de ces changements pour le Canada, les Canadiens et les communautés canadiennes.

En raison de notre proximité à la plus grande puissance économique et militaire au monde, notre relation avec les États-Unis est visiblement unique. Nous ne parlons pas ici d'une quelconque similarité avec les relations Canada-Autriche ou même des relations Canada-Grande-Bretagne, par exemple.

Notre relation avec les États-Unis apparaît clairement comme la relation internationale la plus significative du Canada. Une modification fondamentale dans notre relation avec l'Autriche passerait virtuellement inaperçue dans l'un et l'autre de ces pays. Toute modification fondamentale de notre relation avec les États-Unis entraînerait, par définition, des

conséquences majeures sur tous les aspects de la vie canadienne -- économique, politique, social, culturel -- et sur la relation du Canada avec le reste du monde.

Pour bien comprendre la nature actuelle de notre relation avec les États-Unis, nous devons retourner brièvement aux années 30 et à la période d'après-guerre, une période unique dans l'histoire canadienne caractérisée par ce qui a été convenu d'appeler un contrat social. Ce contrat a été effectivement négocié avec le gouvernement et le milieu des affaires grâce à la lutte de citoyens ordinaires, de membres de syndicat et d'agriculteurs qui exigeaient une plus grande démocratie ainsi que plus de justice sociale et économique durant les temps difficiles de la Crise de 1929. Lors de la période tout juste avant la guerre et celle d'après-guerre, les plus visionnaires parmi les dirigeants d'entreprise et de gouvernement ont réalisé que sans changement significatif, les conflits sociaux ne feraient que croître. Par conséquent, l'élite canadienne a décidé que la démocratie et ses fruits seraient acceptés comme le prix légitime et normal pour gouverner et faire des affaires.

Les dirigeants des gouvernements canadiens successifs ont accepté la légalisation des syndicats, l'adoption de normes et de conditions de travail, de compensation pour les accidents de travail et d'assurance-chômage ainsi que d'autres mesures venant en aide aux travailleurs. Presque tous ont constaté les avantages de l'éducation publique, des différentes réglementations et éventuellement du régime public d'assurance-maladie. Il s'agissait d'une période de construction intensive de la nation et le consensus fut extraordinaire. L'État-nation constituait l'institution dominante de cette époque à travers le monde.

Cette période extraordinaire pour la démocratie canadienne axée sur les forces du marché a consolidé ce qui constituait un projet canadien distinct et identifiable. Il était distinct en soi, mais également en contraste avec les États-Unis. La nature même de ce projet national, mené par une série explicite d'initiatives de « politiques nationales », exigeait une approche distincte. Notre superficie, notre faible taux de population et le bras-de-fer musclé que livrait le géant américain en croissance à ses voisins du Sud et

du Nord, ont poussé nos dirigeants politiques à adopter un modèle étatique fondé sur la collaboration. Les États-Unis, dont la culture politique a été fondée sur la primauté du droit à la propriété, ce que C. B. MacPherson (philosophe canadien) a qualifié d'«individualisme possessif», a choisi une voie radicalement différente. La société américaine était alors, et est toujours, « ... la société et les politiques du choix, la société et les politiques de la compétition, la société et les politiques du marché ». (C.B. MacPherson, *The Real World of Democracy*, Anansi Press, 1992, p. 6).

Autant pour des raisons philosophiques que par nécessité, le Canada a choisi un modèle axé sur la collaboration puisque seule celle-ci pouvait permettre à une petite nation sise dans l'hémisphère Nord du continent nord-américain de survivre comme entité souveraine. Même si la détermination de constituer une entité économique d'est en ouest servait des intérêts économiques majeurs au Canada, cette même détermination se reflétait encore plus clairement dans la culture et la société canadiennes. La culture canadienne est devenue plus communautaire, où les citoyens et les partis politiques de toutes tendances ont choisi de mettre en œuvre nombre de projets collectifs : communiquer ensemble, vendre notre grain sur les marchés mondiaux, procurer des soins de santé à nos personnes âgées. À l'opposé de la « loi du plus fort » américaine, le Canada présentait un modèle éminemment pratique axé sur la survie collective afin de servir les intérêts des particuliers et de la communauté. Cette survie devait être constamment l'objectif visé face au danger toujours présent d'être absorbé ou dominé par notre puissant et agressif voisin du Sud.

Puisque le projet national du Canada avait trait à l'économie de marché, le modèle de coopération avait comme inévitable conséquence de limiter les graves iniquités inhérentes à un modèle purement axé sur les forces du marché. Les différences de classe, même si elles étaient toujours présentes dans le marché, étaient mitigées par l'existence de programmes sociaux, d'un système d'éducation et d'un régime de soins de santé universels et relativement généreux. La période d'après-guerre a établi certaines normes sociales pour tous les Canadiens au cœur de notre culture politique et de notre démocratie, normes qui ont été perçues par la suite comme un droit de citoyenneté. Les multiples facettes de cet exercice de construction de

l'État au cours du premier siècle de l'histoire canadienne reflétaient les attentes des Canadiens à l'égard de tous les gouvernements canadiens successifs, peu importe le parti politique au pouvoir.

Le milieu canadien des affaires appuyait alors l'État providence et son modèle communautaire inhérent pendant la période d'après-guerre, les années 50 et jusqu'au cours des années 60. Vers la fin des années 60, les profits ont commencé à s'amenuiser considérablement alors que la démocratie et le pouvoir (de même que les attentes) des citoyens ordinaires atteignaient en fait des sommets. Les mouvements féministes, autochtones, étudiants, pacifistes et ceux de lutte contre la pauvreté se sont unis avec de puissants organismes syndicaux et ont connu des succès tangibles dans l'expansion des programmes sociaux et de la redistribution de la richesse.

La situation économique induite par la crise énergétique de 1973 et la décision de laisser flotter le dollar américain a provoqué une concertation des efforts par le milieu canadien des affaires en vue de démanteler l'État providence et de se repositionner en faveur d'un environnement politique plus favorable au marché, celui des États-Unis. Une nouvelle élite économique a émergé des entreprises canadiennes les plus puissantes de même qu'au sein des filiales canadiennes de sociétés américaines toutes aussi puissantes. Cette nouvelle élite, représentée par le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) situait son avenir non pas dans l'économie nationale, mais dans une économie mondiale, soit l'économie américaine. Le contrat social est arrivé à échéance. L'intégration complète au sein de l'économie américaine représentait l'objectif visé, même s'il n'était pas explicitement déclaré, des représentants d'entreprise.

Le nouveau consensus ressortant de ce processus a été connu par la suite sous l'appellation Consensus de Washington, par déférence aux dirigeants d'entreprise américains qui en ont été les principaux architectes. Ce nouveau consensus, qui devait être observé par toutes les démocraties des pays développés, était constitué de quatre initiatives politiques et économiques distinctes, mais reliées entre elles : le libre-échange, la déréglementation, la privatisation et le démantèlement progressif de l'État providence. En fonction de ces quatre piliers, les pays développés devaient reconstruire leur

économie. Plus important encore, ces pays devaient travailler de concert avec les agences internationales dont ils avaient le contrôle (le FMI, la Banque mondiale et l'Accord général sur le commerce et les tarifs (le GATT, qui devait devenir l'Organisation mondiale du commerce [OMC]) afin de restructurer l'économie mondiale.

L'élite politique et corporative du Canada a graduellement accepté toutes les prémisses du Consensus de Washington. Les groupes de lobby des affaires, comme le Conseil canadien des chefs d'entreprise et l'Association canadienne des manufacturiers, les instituts de recherche financés par le monde des affaires comme l'Institut C.D. Howe et l'Institut Fraser, les principaux médias et les partis politiques, des conservateurs aux libéraux en passant par les réformistes, ont tous embrassé la philosophie néo-libérale. Dans cet effort le plus déterminé et le plus soutenu de reconstruction politique et sociale de l'histoire du Canada, pratiquement toute l'élite canadienne a décidé unilatéralement que le Canada devait être transformé à l'image du marché. En d'autres mots, le Canada devait être américanisé.

Afin d'examiner l'état actuel des relations canado-américaines, arrêtons-nous un instant sur le plus important de ces quatre piliers de transformation économique néo-libérale, l'impératif de libre-échange. L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ) a constitué le premier exemple de modèle de libre-échange imaginé par les architectes du Consensus de Washington. Le Canada était destiné à servir de cobaye dans cette nouvelle expérience audacieuse visant à accroître la mobilité du capital et l'affaiblissement de la démocratie. L'ALÉ, d'abord dépeinte comme une entente sur le commerce transfrontalier et l'élimination des barrières tarifaires, était dans les faits bien plus que cela. Il représentait en fait un acte constitutif destiné à protéger les droits de propriété des entreprises et à titre de traité, ses lois ont préséance sur les lois nationales des pays signataires en cas de conflit.

L'acceptation des impératifs du Consensus de Washington exigeait inévitablement d'apporter des altérations majeures à notre relation avec les États-Unis. On peut identifier cinq domaines où ce changement de paradigme, c'est-à-dire l'abandon du consensus d'après-guerre en faveur d'une approche de libre marché, a profondément transformé le Canada et

continue de le transformer, soit (1) l'économie, (2) les institutions culturelles et sociales, (3) les ressources naturelles et l'environnement, (4) la politique étrangère et la tradition canadienne de maintien de la paix et (5) la souveraineté et la démocratie.

1. L'économie

Depuis la signature de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALÉ), la vie économique du Canada s'est profondément intégrée dans une économie nord-américaine nouvellement développée et dominée par les intérêts corporatifs et gouvernementaux américains. Les résultats de cette intégration sont maintenant clairs. Comme les critiques l'avaient prédit, le libre mouvement des capitaux sans réglementation gouvernementale a entraîné des pertes d'emplois (soit plus de 276 000 emplois industriels à salaire élevé) et nous sommes maintenant davantage dépendants de l'économie américaine comme destination de nos exportations et ainsi moins aptes à diriger notre propre économie.

La croissance économique au cours des dix années de libre-échange a été la plus faible depuis les années 30. En raison de l'impératif de déréglementation imposé par le libre-échange, nous avons abandonné les outils de développement économique qui nous ont apporté, entre autres, l'industrie de l'automobile tout en optant délibérément pour des politiques qui ont affaibli l'économie nationale afin de servir les intérêts commerciaux. En poursuivant cette route en dépit d'un faible dollar canadien, nous avons exposé l'industrie canadienne à la liquidation la plus complète et la plus soutenue de ses actifs au cours de son histoire.

Pour les travailleurs canadiens ordinaires, il en a résulté la plus longue période de stagnation du niveau de vie dans l'histoire du pays, une érosion marquée des programmes sociaux et de la protection des travailleurs, des niveaux élevés d'inégalité économique pour des millions de travailleurs et leurs familles ainsi qu'une perte du contrôle démocratique des citoyens sur l'avenir de leur communauté. Toutes ces répercussions économiques peuvent être reliées à l'ALÉ et à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). La nature irrévocable et juridique de ces accords nous empêche de reconsidérer nos options.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis (et plus tard l'ALÉNA) a été ratifié parce que, selon ses partisans, il nous procurerait un accès sans restrictions à l'économie américaine, créerait plus d'emplois de qualité et,

grâce à une croissance importante de l'économie, les revenus fiscaux augmenteraient et laisseraient à notre disposition plus de fonds, et non moins, afin de financer nos programmes sociaux. Toujours selon les partisans du libre-échange dans le grand débat de 1988, le Canada était capable de concurrencer avec la crème mondiale des affaires, y compris les Américains. Ceux qui critiquaient l'entente montraient peu de foi. Telle était la promesse et la réponse lancées aux critiques.

La réalité pour les travailleurs canadiens a été tout autre. Pratiquement toutes les promesses faites n'ont pas été tenues. Cet accès garanti au marché américain tant vanté avant la signature de l'entente ne s'est pas matérialisé : les États-Unis se sont gardés le droit de conserver l'ensemble de leurs lois commerciales nationales et également l'autorité d'en adopter de nouvelles s'ils le désiraient. Le Canada a déjà subi des sanctions commerciales ou en a été à tout le moins menacé dans le cas d'exportation de blé, de produits laitiers, de pommes de terre, de magazines et de bois d'œuvre. Le cas du bois d'œuvre à lui seul a causé des pertes commerciales de l'ordre de 10 milliards \$ pour l'industrie canadienne. L'économie et la souveraineté canadiennes ont été affaiblies, non pas renforcées, par la ratification de l'ALÉ et de l'ALÉNA.

Les critiques du projet de libre-échange au Canada ont toujours affirmé que le libre-échange ne portait pas principalement sur le commerce. La grande majorité (plus de 90 %) des biens exportés aux États-Unis avant 1989 étaient déjà exempts de droits de douane et la plupart des autres biens n'étaient frappés que de frais négligeables. La motivation principale du libre-échange avec les États-Unis consistait à restructurer l'économie afin de l'intégrer davantage à celle de l'économie américaine, ce qu'a candidement avoué par la suite au moins un partisan du libre-échange : « Les accords de libre-échange sont conçus afin de forcer des ajustements dans nos sociétés, » a expliqué Donald Johnson, ancien ministre du gouvernement libéral, aujourd'hui à la tête de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) (*NAFTA at Seven : Its Impact on Workers in All Three Nations*, p. 20). Quelles ont été les retombées du libre-échange pour l'économie canadienne? Pour répondre, il vaut la peine de citer

intégralement l'une des rares recherches académiques ayant évalué l'impact de l'ALÉNA sur l'économie canadienne :

- Le commerce avec les États-Unis s'est accru massivement durant les 12 dernières années. Les exportations représentent aujourd'hui l'équivalent de 40 % de notre produit intérieur brut, comparativement à 25 % en 1989 (plus de la moitié de la production manufacturière canadienne se dirige désormais vers le sud de la frontière et les producteurs canadiens répondent qu'à moins de la moitié de la demande nationale). Cette expansion du commerce entre le Nord et le Sud a été accompagnée d'un déclin relatif du commerce intérieur du Canada. Le commerce s'est aussi concentré davantage avec les États-Unis, passant de 74 % à 85 % des exportations, au détriment des échanges commerciaux avec le reste du monde.
- La croissance économique des années 90 a été la pire de toutes les décennies depuis les années 30. Le revenu moyen par habitant a continuellement chuté pendant les sept premières années pour ne revenir au niveau de 1989 qu'en 1999. En comparaison, le revenu américain par habitant a cru de 14 % pendant la même période.
- Le Canada est visiblement devenu une société bien plus inéquitable au cours de l'ère de libre-échange. Le revenu réel a diminué pour une grande majorité de Canadiens pendant les années 90. Il n'a augmenté que pour le groupe des 20 % les plus riches. L'emploi est devenu plus précaire et le filet de sécurité sociale s'est effilé.
- Malgré une croissance de la productivité au Canada, qui s'est avérée rapide pour quelques secteurs, les revenus n'ont pas suivi, une tendance qui a suivi celle observée aux États-Unis. Toutefois, l'écart global entre les productivités américaine et canadienne ne s'est pas amenuisé comme les partisans du libre-échange le prétendaient. Au contraire, il a récemment augmenté.
- Des vagues successives de restructurations dans les entreprises (faillites, fusions, acquisitions et mises à pied) ont été accompagnées

d'une restructuration du secteur public (compressions, déréglementation, privatisation et abandon des responsabilités par l'État). Les dépenses et la taille du secteur public ont diminué abruptement et les entreprises d'État dans certains secteurs stratégiques comme l'énergie et le transport ont été massivement transférées au secteur privé.

- Entre 1989 et 1997, 870 000 emplois reliés à l'exportation ont été créés au Canada, mais pendant la même période, 1 147 000 emplois ont été éliminés en raison des importations. Par conséquent, la croissance commerciale canadienne a été accompagnée d'une perte nette de 276 000 emplois.

(*NAFTA at Seven : Its Impact on Workers in All Three Nations*, étude du Centre canadien de politiques alternatives et de l'Economic Policy Institute, 2001, p. 20)

Voilà le bilan du libre-échange pour le Canada et ce qui prouve bien que notre nouvelle relation avec les États-Unis dans l'ère du libre-échange a affaibli de manière significative l'économie canadienne, a porté atteinte aux intérêts et à la qualité de vie de 80 % des Canadiens par rapport à leur situation antérieure au libre-échange, et a causé une diminution de la productivité plutôt qu'une hausse relative par rapport aux États-Unis. Rien de cela n'était censé se produire.

D'autres faits méritent d'être scrutés dans l'analyse et la réévaluation de la relation canado-américaine relativement au libre-échange. Malgré l'accroissement des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis, l'importance de la contribution de l'ALÉNA à cette croissance a été exagérée par les partisans du libre-échange. Une étude d'Industrie Canada, publiée en juin 2001, a conclu que les ententes de libre-échange ne représentent que 9 % de l'accroissement des échanges commerciaux avec les États-Unis au cours des 10 dernières années. « La vitalité de l'économie américaine et la dépréciation du dollar canadien ont été les principaux facteurs responsables de l'augmentation massive des exportations canadiennes vers les États-Unis ». Tout ce que nous avons sacrifié afin de «

forcer des ajustements » dans notre société, comme nous le verrons dans ce rapport, ont apporté des dividendes économiques, somme toute, négligeables.

Comme nous l'avons vu plus tôt, la productivité n'a pas été impressionnante durant cette nouvelle ère. L'ALÉNA devait permettre d'accroître la productivité dans les nouveaux secteurs industriels avantagés par l'accord et par les nouveaux investissements. Mais la productivité globale canadienne n'a cru que de 9 % entre 1994 et 2000, et de 26 % dans les secteurs manufacturiers autres que l'automobile. Dans ce dernier secteur, en raison du seul accord commercial « géré » par le Canada, c'est-à-dire le Pacte de l'automobile, la productivité a cru de 80 % entre 1991 et 1998. L'excédent commercial global canadien des biens en 1999 était de 34 millions \$, l'industrie automobile comptant pour 20,24 millions \$ ou plus de 60 % du total. La part résiduelle était due aux importantes augmentations des exportations énergétiques.

Investissement étranger direct

L'investissement étranger direct (IÉD) est un autre domaine qui devait théoriquement avantager le Canada de façon importante en ouvrant notre économie aux États-Unis. En fait, le Canada a souffert de l'augmentation des IÉD. En 1998, le division d'examen des investissements d'Industrie Canada a publié un rapport sur les IÉD au Canada. En 1997, l'IÉD correspondait à 21,2 milliards \$, la deuxième année la plus importante. Selon l'étude, 97,5 % de ce total a été consacré aux acquisitions de compagnies canadiennes. Seulement 2,5 % ont été affectés à des nouveaux investissements productifs et créateurs d'emplois, ce qui ne représente qu'un faible 550 millions \$.

Le bilan net démontre presque certainement que la création nette d'emplois résultant de l'IÉD a été négative puisque la plupart des acquisitions ont entraîné des réductions de personnel des compagnies acquises afin de rembourser les coûts de l'emprunt. L'année 1997 ne constituait en rien une exception. En moyenne, entre 1985 et 1997, 93,4 % de l'IÉD a été consacré aux acquisitions, c'est-à-dire aux prises de contrôle corporatives des compagnies canadiennes. Ce taux a augmenté depuis 1997 en raison de la

décision du gouvernement fédéral de cesser de protéger le dollar canadien. Les plus récentes statistiques montrent que 96,5 % de l'IÉD a été utilisé pour prendre le contrôle de compagnies canadiennes entre 1985 et 1991. Avec le déclin du dollar canadien, la valeur de nos compagnies est moins élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1997.

La diminution du nombre de sièges sociaux au Canada entraîne de nombreuses conséquences néfastes et ses répercussions en sont ressenties par les actionnaires, les petits et moyens fournisseurs canadiens de grandes entreprises, les employés de ces firmes et le gouvernement canadien, qui perd chaque année des centaines de millions de dollars en raison de la propriété étrangère.

Dans son nouveau livre intitulé « The Vanishing Country: Is It Too Late to Save Canada? », qui sera publié en octobre 2002 par McClelland and Stewart, Mel Hurtig étudie les répercussions de la propriété étrangère de l'économie canadienne. Ces répercussions découlent, en partie, du fait que de plus en plus de décisions sont prises aux États-Unis. Au milieu des années 80 environ la moitié des principales entreprises américaines opérant au Canada appartenaient à 100 % à des intérêts américains et les deux tiers de ces sociétés n'avaient aucun actionnaire canadien. Dix ans plus tard, près de 85 % d'entre elles n'avaient aucun actionnaire canadien.

Selon l'étude de M. Hurtig, le contrôle étranger des sièges sociaux est devenu, en général, plus interventionniste et expansionniste au cours des 15 dernières années. Les fonctions corporatives qui étaient assumées au Canada par des Canadiens sont maintenant remplies par des gestionnaires absents. Il en résulte que non seulement le Canada n'a aucune influence sur les décisions au sujet des opérations canadiennes, mais que les entreprises canadiennes sont maintenant gérées conformément à la culture impitoyable du capitalisme américain.

L'une des principales conséquences de la propriété étrangère est que la manipulation de prix entre sociétés affiliées (la déclaration de profits là où le fardeau fiscal est le moins élevé) a entraîné des profits moindres pour les filiales canadiennes. Selon Hurtig, « en février 1995, l'ex-président de Ford

Canada a rédigé une lettre incendiaire à son successeur, expliquant que la politique de prix de transfert de la maison-mère américaine réduisait les profits de la filiale canadienne. Parce que plusieurs grandes entreprises étrangères appartiennent maintenant à 100 % à des intérêts étrangers, la compagnie-mère n'a pas à s'inquiéter des actionnaires canadiens qui pourraient se plaindre du faible niveau de profits apparaissant au bilan canadien.

Les profits plus faibles des filiales canadiennes entraînent également des revenus moindres d'impôt sur le revenu des sociétés pour le Canada. Le prix de transfert représente la spécialité fiscale connaissant la plus forte croissance au Canada. L'objectif est d'assurer que l'impôt payé au Canada soit le plus faible possible. Malgré cette situation et en dépit du fait que l'impôt des sociétés a diminué de façon draconienne, le gouvernement canadien ne fait pratiquement rien au sujet de ces énormes revenus qui lui échappent en raison de pratiques comptables douteuses. Dans l'un des cas étudiés, celui de Coca-Cola, la perte de revenus potentielle pourrait être de l'ordre de 100 millions \$.

Parmi ceux qui s'inquiètent de plus en plus de la disparition des bureaux-chefs canadiens, on compte plusieurs personnalités publiques qui ont été parmi les défenseurs les plus farouches du libre-échange au cours du fameux débat de 1988. L'ancien premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, affirmait en 1999 : « Des gens vont tomber à la renverse lorsqu'ils m'entendront dire cela, mais peut-être serait-il temps de rétablir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous devons être plus interventionnistes. L'approche passive ne fonctionne pas. Si la tendance actuelle se maintient, nous regarderons ce pays dans trois ans en nous demandant : que nous reste-t-il? » (Hurtig). Donald MacDonald, qui a rédigé le rapport de la commission royale en faveur du libre-échange, a expliqué à Hurtig que « le nombre d'entreprises dirigées par des Canadiens diminue. Cela m'inquiète, mais je ne sais que faire ! » Même Tom d'Aquino, qui dirige le Conseil canadien des chefs d'entreprise, a publiquement exprimé son inquiétude à l'égard de la perte de sièges sociaux canadiens.

Ray Protti, président de l'Association des banquiers canadiens, lors d'une allocution prononcée devant le *Canadian Club* à Chicago à l'automne 2001 a déclaré :

« Une nation indépendante et confiante a besoin d'une économie dynamique et le dynamisme ne requiert pas seulement des filiales, mais aussi des sièges sociaux. Aucun pays ne peut se résoudre à un plafond de verre national, un plafond qui empêche les gens d'atteindre leur plein potentiel, où la recherche et le développement se font ailleurs, où les secteurs industriels dérivés sont affaiblis et où l'assiette fiscale diminue progressivement. »

Selon Hurtig, la propriété étrangère a eu pour effet de saigner l'économie canadienne :

« Le Canada se retrouve maintenant au 30^e rang sur la liste de l'ONU parmi les pays les plus développés relativement à l'exportation de la technologie de pointe en proportion des exportations totales de biens. Pour les brevets attribués aux résidents par habitant, le Canada occupe le 20^e rang parmi les 37 chefs de file, actuels et potentiels, dans le domaine de la technologie ...

Sur la liste des pays de l'ONU dont l'indice de développement est le plus élevé, le Canada est au 15^e rang pour les dépenses en recherche et en développement en proportion du PNB et au 20^e pour les dépenses du secteur privé en recherche et développement en proportion des dépenses totales en R & D. Quant au nombre de scientifiques et d'ingénieurs en recherche et développement par 100 000 habitants, le Canada se retrouve à la 14^e position. »

En dernier lieu, le Canada souffre du fait que les entreprises appartenant à des intérêts étrangers achètent leurs composantes à l'étranger, entraînant ainsi une perte importante d'emplois et de revenus gouvernementaux. Selon Hurtig, les firmes étrangères opérant au Canada achètent en moyenne trois fois plus de composantes et de services à l'étranger que les entreprises canadiennes de même taille... En 1993, une étude de l'OCDE révélait que la

proportion de composantes d'origine étrangère du secteur manufacturier américain était de 13 %, comparativement à 7 % pour le Japon et à 50 % pour le Canada, bien que ce chiffre soit probablement bien plus élevé aujourd'hui.

Cette tendance fausse la situation commerciale réelle avec les États-Unis puisque 70 % du commerce extérieur des sociétés américaines sises au Canada consistent d'acquisitions et de ventes avec la société-mère.

Si nos efforts axés sur l'augmentation du commerce et de l'investissement n'ont pu livrer les marchandises promises, ils ont en revanche causé de lourds dommages à l'économie nationale lors de sa restructuration visant à accroître le commerce. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, le Canada a entrepris l'ajustement structurel le plus radical depuis l'essor économique keynésien d'après-guerre. Pendant plus de dix ans, nous avons restructuré l'économie canadienne en raison d'une préoccupation bornée selon laquelle il fallait devenir « mondialement concurrentiels ».

Afin de devenir mondialement concurrentiels, le gouvernement fédéral a mis en péril l'économie intérieure et le niveau de vie de la majorité des Canadiens. Si on examine les initiatives politiques du gouvernement fédéral au cours des 10 à 15 dernières années, il est difficile d'en trouver une seule qui ait contribué à consolider l'économie nationale. Si les États-Unis entrent en récession, notre robuste économie nationale, qui nous a jusqu'ici protégé contre les baisses d'exportations, sera gravement détériorée.

L'un des principaux aspects de la compétitivité canadienne reposait sur un ensemble d'initiatives visant à accroître « la flexibilité des travailleurs », un euphémisme signifiant la réduction du pouvoir de négociation de ceux-ci. Le dynamisme du mouvement syndical et les attentes accrues des travailleurs des années 70 ont profondément marqué les chefs d'entreprise. La réduction du pouvoir des travailleurs a été suivie de deux décennies de pression à la baisse des salaires et d'une restructuration des emplois du secteur privé ainsi que de profondes compressions imposées aux programmes gouvernementaux qui servaient de coussin de sécurité aux travailleurs.

Or, si cette stratégie a pu atteindre ses objectifs (20 ans de stagnation des salaires et d'un militantisme syndical diminué), elle a également contribué à affaiblir la demande intérieure. Cette demande repose maintenant sur le taux d'endettement personnel le plus élevé de l'histoire du pays et un taux d'épargne pratiquement à zéro. Nous avons aussi érodé les stabilisateurs automatiques qui nous permettaient d'amoindrir les coups durs du passé, c'est-à-dire les programmes sociaux comme l'assistance sociale et l'assurance-emploi, qui agissaient comme une aide financière de dernier recours lorsque les familles et les communautés subissaient les contrecoups d'une récession.

Dans les années 70, le salaire minimum de chaque province, sauf une, permettait aux travailleurs démunis de jouir d'un niveau de vie tout de même au-dessus du seuil de pauvreté. Aujourd'hui, le salaire minimum dans toutes les provinces, sans exception, se situe sous le seuil de pauvreté. Ce sont les adultes et les familles qui en souffrent, non pas le légendaire adolescent qui demeure à la maison : 61 % des travailleurs touchant le salaire minimum sont des adultes.

L'abandon par Ottawa du Régime d'assistance publique du Canada, qui garantissait les normes nationales en matière d'assistance sociale, a non seulement entraîné la création de programmes injustes, mais également une réduction des prestations. La plupart des États américains fournissent actuellement des prestations d'assistance sociale plus généreuses que les plus généreuses des provinces canadiennes. Le même constat peut être dressé pour le programme d'assurance-emploi du Canada, qui verse des prestations (réduites) à moins de 40 % des contribuables. ceux qui y contribuent. Notre programme est maintenant devenu plus austère que le programme américain.

L'assaut final a été livré par le biais de réductions d'impôt accordées par le ministre des Finances, Paul Martin. Il est vrai que les réductions d'impôt peuvent stimuler l'économie, mais celles-ci constituent un mauvais exemple. Selon le Centre canadien de politiques alternatives, les réformes fiscales de Martin ont fait en sorte que 77 % des réductions ont bénéficié aux personnes gagnant plus de 65 000 \$ par année et seulement 4 % sont allés à ceux

gagnant moins de 30 000 \$. Les 5 % des gens gagnant le moins n'ont obtenu que 8 \$ de plus à dépenser. Cela n'est pas une stimulation de l'économie : il s'agit d'un transfert additionnel de la richesse des pauvres vers les riches, basé sur la théorie de l'offre selon laquelle les riches investissent. Mais qui donc investit dans une économie en perte de vitesse?

Le gouvernement fédéral a sévèrement affaibli nos stabilisateurs automatiques dans un effort visant à réduire les coûts et à créer des conditions comparables à celles des États-Unis. Contrairement à cette image qui présente un Canada plus socialement équitable, une récente étude de l'OCDE démontre que le Canada n'affecte plus que 18,9 % de son PIB aux programmes sociaux, comparativement à 21,8 % pour les États-Unis, soit 15 % de moins (Net Expenditures, 2^e édition, Labour Market and Social Policy, Occasional Papers No. 52, OCDE, Paris, août 2001). Cette réduction des services n'a aucunement stimulé notre compétitivité et tout comme pour de nombreuses autres politiques, il s'agissait d'une décision idéologique imposée par le libre-échange. Selon une analyse de la Banque du Canada, pendant que, d'une part, les gouvernements canadiens transformaient le pays afin d'accroître le commerce avec les États-Unis, ils négligeaient d'autre part la croissance du commerce avec les pays asiatiques. « Le Canada a perdu beaucoup de terrain dans les deux régions ayant connu la plus grande croissance avant la crise asiatique : soit les principales économies émergentes de l'Asie de l'Est et le « reste du monde ». Ces marchés connaissent maintenant une forte reprise économique. La part du Canada au sein des marchés japonais et européens s'est également rétrécie considérablement pendant cette période ».

Le Canada a démontré un zèle frisant l'irrationalité dans cette quête du libre-échange. Les subventions à l'agriculture sont l'un des enjeux les plus controversés de l'OMC. L'Union européenne ainsi que les États-Unis ont dépensé des milliards en subventions à leurs agriculteurs, causant une chute des prix de certains produits comme le blé. Le Canada a plaidé pour l'élimination graduelle de telles subventions, mais tout laisse à penser que ce ne sera pas pour demain. Malgré ces indicateurs, le Canada a pratiquement éliminé toutes les subventions aux agriculteurs canadiens dans le cadre d'une stratégie appelée « le commerce à nu », éliminant toutes

ses subventions dans l'espoir que les autres pays suivront l'exemple. Or, aucun pays n'a emboîté le pas et la politique canadienne a contribué au départ de dizaines de milliers d'agriculteurs.

On aurait pu croire que le gouvernement canadien aurait tiré de précieuses leçons de sa désastreuse expérience de libre-échange. Pourtant, il consacre actuellement beaucoup d'énergie et de ressources à la promotion de deux vastes ententes commerciales : la Zone de libre-échange des Amériques et des ententes sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, particulièrement l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS ou GATS). Dans chacune de ces tribunes, le Canada recherche activement des ententes touchant les services qui exposeraient nos services publics les plus essentiels à la privatisation et à une déréglementation massive. Les avantages sont toutefois si marginaux que lorsque le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international organise des consultations avec le milieu des affaires, il doit quêter la présence de participants ou même embaucher des consultants dont la tâche est d'obtenir des appuis pour ses visées commerciales.

L'insulte suprême : l'adoption du dollar américain

Nous assistons actuellement à un grand débat sur une intégration accrue avec les États-Unis en suggérant au Canada d'« adopter » tout simplement le dollar américain. L'élan en faveur de cette proposition est assuré par les entreprises les plus puissantes au Canada représentées au sein du Conseil canadien des chefs d'entreprise, le même groupe de lobby de grandes entreprises qui avait fait pression en faveur du libre-échange et qui avait dépensé des millions en ce sens lors de l'élection de 1988. Les instituts de recherche financés par le milieu des affaires, comme l'Institut C.D. Howe, de même que les économistes financiers, ont également envoyé des ballons d'essai. Même John Manley, lorsqu'il était ministre de l'Industrie, avait invité l'économiste Tom Courchesne à prononcer une allocution lors d'un séminaire d'Industrie Canada où Courchesne a avancé l'idée de se débarrasser du dollar canadien.

Ironiquement, ce groupe de grandes entreprises, dont près d'un tiers appartient à des intérêts américains, appuie le passage à la devise américaine. La raison principale de cet appui est que plusieurs entreprises de fabrication canadiennes doivent importer leur machinerie des États-Unis à des prix fixés en dollars américains, mais doivent les payer en dollars canadiens. Cela est également vrai dans le puissant secteur énergétique, qui requiert beaucoup d'équipement et qui achète pratiquement tous ses outils d'extraction du pétrole aux États-Unis. Même si les industriels peuvent exporter aux États-Unis, un grand nombre préféreraient simplement négocier exclusivement en devises américaines.

Mais la raison pour laquelle le dollar canadien est si faible, c'est qu'en dépit de toutes ces affirmations comme quoi les compagnies canadiennes peuvent concurrencer leurs contreparties américaines, la réalité est bien différente. Afin de créer une croissance économique soutenue dans notre pays, Ottawa a cessé de défendre le dollar canadien en 1997, lui permettant de trouver son niveau « naturel » dans le marché. En trois ans seulement, la valeur du dollar canadien est descendue à 62 cents américains.

Comme nous l'avons vu, le Canada a déjà abandonné nombre des outils politiques qu'il utilisait autrefois afin de définir et de soutenir une économie canadienne distincte. Nous ne pouvons plus désormais parler de politique industrielle. Le Pacte de l'automobile a été trouvé en violation de l'OMC, remettant en question notre capacité d'utiliser les accords commerciaux afin d'améliorer un secteur de notre économie. Nous avons affaibli nos stabilisateurs économiques, nous sommes devenus de plus en plus dépendants du commerce avec les États-Unis et nous ne pouvons prendre avantage de la croissance importante d'autres marchés mondiaux. La politique fiscale du gouvernement fédéral ne se résume plus qu'à des réductions d'impôt, avantageant les citoyens aux revenus les plus élevés, et à l'affectation des surplus au remboursement de la dette.

L'adoption du dollar américain éliminerait ce qui constitue peut-être le dernier outil de politique économique de l'arsenal gouvernemental. En adoptant le dollar américain, le Canada abandonnerait complètement le pouvoir de la Banque du Canada dans l'établissement des taux d'intérêt. Ce

pouvoir est l'un des plus efficaces en ce qui a trait à la capacité d'un pays à diriger sa propre économie. Nous serions à la merci de la Réserve fédérale américaine pour l'établissement des taux d'intérêt.

Les partisans de cette idée désirent que les Canadiens perçoivent une similarité entre l'adoption du dollar et la création de l'euro en Europe. Mais rien ne pourrait être plus loin de la vérité. Le modèle européen implique des États indépendants dont aucun n'est dominant, qui partagent le pouvoir de décider sur une devise commune. Les États-Unis n'accepteraient jamais une devise commune ni même une voix canadienne dans la détermination des taux d'intérêt. La taille de l'économie américaine est près de douze fois celle du Canada. L'ancien économiste financier et ministre actuel du cabinet libéral, John McCallum, a affirmé que « le Canada est libre d'abandonner sa souveraineté en faveur d'une « devise commune » et « d'harmoniser » les politiques nord-américaines, mais en retour nous n'aurions que bien peu d'influence sur ces politiques continentales ». Le parallèle qu'il faut tracer pour le Canada n'est pas l'euro, mais l'adoption du dollar américain par l'Argentine, qui se retrouve dans un état chaotique précisément parce qu'elle a perdu le contrôle sur sa devise et sa politique monétaire. L'argument voulant que le niveau de vie canadien ait tant reculé par rapport à celui des États-Unis en raison du faible dollar canadien ne tient pas la route. La plupart des importations canadiennes provenant des États-Unis sont en fait produites à l'étranger et les prix ne reflètent pas la différence entre les deux dollars. La surproduction de biens américains a entraîné le dumping de ceux-ci au Canada à un prix inférieur à leur coût, ce qui explique pourquoi les biens américains sont demeurés abordables au Canada.

La baisse du niveau de vie des Canadiens comparativement aux États-Unis a beaucoup plus à voir avec le piètre dossier de création d'emplois et de croissance économique en général depuis le début des années 90 lorsque l'obsession à l'égard de l'inflation et la préoccupation de la Banque du Canada de conserver un dollar élevé a gravement affecté la croissance de l'économie, causant un retard que nous tentons toujours de rattraper.

Plusieurs arguments de taille laissent entendre que c'est le dollar américain qui est *surévalué* et non le dollar canadien qui est sous-évalué. De fait,

certaines des entreprises américaines les plus puissantes, représentées par le *Business Roundtable* (l'équivalent américain du CCCE) a vigoureusement fait pression sur l'administration Bush pour que celle-ci laisse le dollar américain s'affaiblir afin de concurrencer les Européens et les Japonais. Il serait sage pour le Canada d'attendre cet affaiblissement du dollar avant d'abandonner son dernier outil économique efficace en retour d'avantages extrêmement douteux.

2. Les institutions sociales et culturelles

La culture et les normes sociales du Canada ont changé rapidement depuis que le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a décidé de « jeter les dés » en signant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. La culture communautaire canadienne, très réputée et appréciée, devient de plus en plus semblable à celle si opposée de notre voisin du Sud. Nos gouvernements, avec l'appui de nos principaux médias, insistent de plus en plus sur la « valeur » de la compétition. Les programmes sociaux et la répartition des revenus, qui mettent l'accent sur la valeur de l'égalité, se sont détériorés. Les Canadiens se retrouvent dans un monde sans pitié qu'ils n'ont jamais désiré.

Après une décennie d'intégration rapide et d'harmonisation de nos politiques publiques avec les États-Unis, le Canada est maintenant aux prises avec un accroissement rapide et massif des inégalités sociales et économiques de toute son histoire. Le démantèlement marqué de programmes comme ceux de l'assurance-chômage/emploi, de l'assistance sociale et de redistribution du revenu ainsi que la détérioration de la progressivité de notre système fiscal ont systématiquement altéré la relation entre l'individu-citoyen et sa communauté (le gouvernement étant le reflet de la communauté). Puisque les citoyens perçoivent le gouvernement comme moins pertinent, ils se sentent moins impliqués dans ce collectif que constituent le voisinage, la communauté et le pays.

L'intégration économique avec les États-Unis modifie notre définition et notre conception de la culture et par conséquent, notre perception de notre identité. Aux États-Unis, la culture est considérée comme un bien de consommation nullement différent des autres biens : aux yeux du marché, elle ne représente qu'un divertissement. Les efforts du Canada pour la promotion de notre identité unique font face à des obstacles croissants de la part des États-Unis qui voient d'un mauvais œil ces « subventions injustifiées » aux « prétendues industries culturelles ». En nous intégrant à la plus puissante société de consommation au monde, nous sommes confrontés à la menace de la commercialisation de nos traditions culturelles et à leur assimilation graduelle à l'industrie américaine du divertissement.

Notre relation avec nous-mêmes a été grandement influencée par les changements qui ont marqué notre relation avec les États-Unis. Notre culture communautaire a été gravement endommagée par des politiques sociales et économiques qui harmonisent nos politiques publiques à celles des États-Unis. L'identité d'un pays est exprimée en grande partie par les politiques publiques mises en place par le gouvernement agissant comme l'agent de la communauté. Ces politiques ne sont pas neutres relativement à la culture de ce pays. Même si les Canadiens ne sont pas nécessairement d'accord avec les changements qu'a entraîné le libre-échange (et bon nombre ne le sont pas), ils doivent vivre et travailler dans un environnement qui a été créé pour eux.

Par conséquent, et à mesure que leurs services s'effritent, les Canadiens deviennent plus individualistes, déboursant pour des services qu'ils avaient l'habitude d'obtenir du gouvernement, et considèrent le gouvernement comme moins pertinent dans leur vie et celle de leur famille, pour leur voisinage et leur pays. Cela veut aussi dire qu'ils se sentent moins liés à leur voisinage et à leur pays, c'est-à-dire qu'ils croient recevoir moins de leur communauté que ce qu'ils contribuent à celle-ci. Cela a un impact sur le bénévolat (dont le niveau atteint un creux historique), sur les attitudes envers les pauvres et les immigrants, et sur la volonté de payer des impôts.

Les programmes sociaux reflètent notre culture communautaire. Malgré cela, des gouvernements canadiens successifs sont si impatients de « concurrencer » les États-Unis et de créer des « règles de jeu équitables » où nous ne consacrons plus que 18,9 % de notre PIB aux programmes sociaux comparativement à 21,8 % aux États-Unis, soit 15 % de moins. La plupart des Canadiens seraient surpris de connaître ces chiffres, car ils sont fiers du « fait » que le Canada fait montre de plus de compassion, de tolérance et d'égards que sa contrepartie américaine. Notre filet de sécurité sociale a été effilé pour servir les intérêts de notre relation commerciale avec les États-Unis, abandonnant ainsi à leur sort les citoyens canadiens les plus vulnérables. Les réductions de dépenses en santé et en éducation ont eu pour conséquence d'augmenter les dépenses des familles à faible revenu, accroissant ainsi l'inégalité de la société canadienne.

Les dépenses en santé et en éducation sont des aspects clés de l'effort soutenu de la dernière décennie visant à réduire la pauvreté et la marginalisation générationnelles. Le faible coût d'accès à l'enseignement postsecondaire, adopté dans les années 70 et 80, a mené à l'un des taux de diplomation universitaire les plus élevés du monde occidental industrialisé et à l'une des populations actives les plus instruites au monde. Le concept selon lequel de restreindre l'enseignement postsecondaire à ceux qui peuvent se le permettre nous rendraient plus « compétitifs » sur le plan économique dans une économie mondiale du savoir n'a aucun sens.

La quasi-obsession à l'égard de l'objectif de « compétitivité », principalement avec les États-Unis, a miné la sécurité des familles canadiennes et menace même leur santé. De nouvelles mesures agressives du monde des affaires, comme le recours aux mises à pied massives comme solution à la diminution des revenus, combinées au saignement du régime d'assurance-emploi, a contribué à relier le travail à un niveau sans précédent de stress personnel.

L'inégalité croissante et la division des classes

À la fin des années 90, on pouvait constater au Canada des signes alarmants et sans équivoque d'inégalités sociales et économiques et de division des classes. Ces inégalités ont été méticuleusement documentées dans *The Growing Gap: A Report on the Growing Inequality Between the Rich and the Poor in Canada* d'Armine Yalnizyan de 1997. En 1973, au zénith de l'ère du contrat social d'après-guerre, les 10 % des Canadiens les plus riches avec enfants de moins de 18 ans gagnaient 21 fois le revenu des 10 % les moins fortunés. En 1996, le revenu des 10 % les plus riches était de 314 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres. Cet écart s'est agrandi plus intensivement au cours des années 90. Lorsque le libre-échange est entré en vigueur en 1989, le revenu d'emploi moyen des 10 % des familles aux revenus les plus faibles était de 4 000 \$ par année. En 1996, ce montant a chuté à moins de 500 \$.

Pendant que les pauvres s'appauvrissent de façon marquée, la classe moyenne disparaît lentement. « En 1973, 60 % des familles avec enfants de moins de 18 ans gagnaient entre 24 500 \$ et 65 000 \$ (en dollars de 1996). En 1996, cette classe moyenne a rétréci : seulement 44 % des familles avec enfants à charge gagnaient entre 24 500 \$ et 65 000 \$. De plus en plus de familles sont maintenant forcées de cumuler deux salaires. » Deux tiers des mères avec enfants de moins de trois ans sont sur le marché du travail, comparativement à un tiers il y a une génération. En d'autres mots, une poignée de personnes s'enrichissent pendant qu'une foule de personnes s'appauvrit.

Outre les difficultés inhérentes à l'appauvrissement, la disparition de la classe moyenne est un signe précurseur de graves problèmes pour l'économie intérieure canadienne. C'est grâce à la consommation de la classe moyenne (maisons, biens durables, services plus sophistiqués) que les pays développés peuvent croître et demeurer stables. De même, c'est à la classe moyenne que l'on doit l'énergie créatrice, le talent et l'imagination sociale si critique à la définition d'une nation. Refuser à cette classe l'occasion de jouer son rôle historique laisse inévitablement le Canada plus faible et vulnérable à la puissance et à l'influence américaines.

L'appauvrissement des familles canadiennes a entraîné des répercussions disproportionnées sur les enfants. Depuis l'entrée en vigueur du libre-échange et l'adoption par le Parlement en 1989 d'une loi visant à éradiquer la pauvreté infantile avant l'an 2000, le nombre d'enfants pauvres s'est accru de 60 % et le nombre d'enfants vivant dans des familles avec un revenu inférieur à 20 000 \$ a augmenté de 65 %. Par conséquent, notre pays a l'honneur honteux de se classer au 17^e des 23 pays industrialisés au chapitre de la pauvreté infantile.

À l'autre bout de l'échelle sociale, les mieux nantis du Canada ont augmenté leur part du gâteau économique à un taux sans précédent. Selon une étude de Statistique Canada publiée en mars 2001, le 20 % des familles les plus fortunées ont vu leur valeur nette s'accroître de 31 % pour atteindre 403 500 \$ entre 1984 et 1999. Or, le 20 % des familles les moins fortunées n'ont pratiquement connu aucune amélioration. Dans les années 90, le nombre de

millionnaires a triplé au Canada. Le salaire des chefs d'entreprise a augmenté en moyenne de 15 % par année au cours des années 90. En 1999 seulement, le revenu des 100 chefs d'entreprises les mieux rémunérés a augmenté de 112 % par rapport à l'année précédente. Les augmentations de leur rémunération n'avaient aucun lien avec les performances de leur entreprise. Pendant que cette folie des grandeurs prenait place, les travailleurs canadiens ont vu leur salaire croître annuellement d'un maigre 2 % en moyenne, pourcentage moindre que le taux d'inflation observé pendant la majeure partie de cette période, ce qui signifie que le revenu de la grande majorité des Canadiens a stagné depuis l'entrée en vigueur du libre-échange.

Pendant ce temps, les gouvernements ont mis en place des politiques qui ont réduit le « revenu social », c'est-à-dire les programmes sociaux et les mesures de redistribution du revenu qui ont historiquement amorti l'inégalité des revenus. Les politiques néolibérales ont promis une plus grande prospérité pour tous et ses partisans ont affirmé que les dépenses sociales n'étaient plus nécessaires. Comme nous l'avons vu, les régimes d'assurance-emploi et d'assistance sociale ont été drainés. De même, les allocations familiales ont été abolies et plus aucun gouvernement ne développe de logements sociaux. L'érosion du système de santé et les énormes augmentations des droits de scolarité ont également eu un impact négatif sur l'inégalité sociale au Canada. De fait, les travailleurs canadiens ordinaires ont perdu sur tous les fronts. La prospérité du marché qui avait été promise ne s'est jamais matérialisée et les travailleurs doivent composer avec des programmes sociaux réduits, entraînant ainsi de plus grandes inégalités. Ce retour au darwinisme social n'a eu aucun effet positif sur notre productivité et notre compétitivité : il n'a été, dans les faits, qu'un exercice idéologique entrepris à grands frais pour les citoyens, les familles et les communautés. Nous sommes en compétition avec les États-Unis (bien que nous perdions clairement dans cette compétition) en copiant leurs normes sociales minimales plutôt qu'en tentant de faire les choses différemment. Voilà une fois de plus les conséquences des règles équitables du jeu libre-échangiste.

Il est important de souligner que, tout comme les autres aspects de la vie canadienne touchés par notre nouvelle relation avec les États-Unis, cet affaiblissement de notre engagement envers la justice, l'égalité et la communauté a été accompli sans aucun mandat électoral ou moral du peuple du Canada. L'impératif de libre-échange et du libre marché s'est simplement propagé comme un virus à travers tous les aspects de la vie canadienne alors que la logique inexorable de l'intégration économique s'est imposée à la société canadienne.

Malgré les efforts du gouvernement canadien visant à défendre et à promouvoir les traditions et les institutions culturelles canadiennes, la signature de l'ALÉ et de l'ALÉNA les ont laissées vulnérables à long terme. Notre culture représente qui nous sommes, comment nous nous définissons. C'est ce qui préserve la cohésion d'un pays bilingue, peu peuplé et difficile à gérer comme le Canada. Pour les Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones, la culture n'est pas simplement un divertissement. En dépit de cela, notre intégration économique avec les États-Unis nous place dans une position de résistance face à l'harmonisation de notre définition culturelle à la vision américaine de la culture, soit une simple composante de l'industrie du divertissement. Cette tension ne disparaîtra pas et la menace de sanctions économiques plane sur chacune des décisions envisagées par le gouvernement fédéral (et les gouvernements provinciaux) visant à renforcer nos institutions culturelles, nos agences et nos communautés artistiques. Il s'agit du fameux « effet de refroidissement » : anticipant une plainte américaine possible ou probable, nos décideurs deviennent instinctivement prudents. Les programmes et réglementations qui auraient auparavant (avant l'ère du libre-échange) été adoptés de façon routinière sont maintenant scrutés à la loupe pour éviter d'aller à l'encontre des accords commerciaux que nous avons conclus avec les États-Unis.

Les États-Unis ont adopté une ligne extrêmement dure avec le Canada relativement à la protection des magazines canadiens contre la pratique de « dumping » d'éditions pseudo-canadiennes de magazines américains dans notre marché. L'intervention américaine n'était pas vraiment motivée par une préoccupation d'accéder à notre marché de magazines, que les Américains dominent de toute manière. L'objectif était d'attaquer agressivement tout

effort de la part des autres pays du monde de protéger leur culture nationale. Pour les États-Unis, la « culture » constitue un obstacle au commerce qui empêche sa puissante industrie du divertissement, politiquement influente, de vendre des produits américains et les principes de consommation américains au reste du monde. Aucune tentative de protection de la culture, et de ce fait de consolidation des obstacles commerciaux, ne passera inaperçu aux yeux des cercles politiques et commerciaux des États-Unis.

La menace pour notre culture inclut la menace de notre culture démocratique. Au cours des 10 dernières années, la propriété des médias écrits s'est grandement concentrée. Récemment, cette concentration de la presse s'est accrue dans les mains de l'un des plus grands propriétaires de stations de télévision du pays. Il s'agit d'une nouvelle ère de marchandisation totale où la valeur d'une institution n'est égale qu'à sa valeur commerciale. De nombreuses études canadiennes ont démontré l'impact négatif d'une trop forte concentration des médias sur la culture démocratique. Malgré cela, lors des dix dernières années, la concentration médiatique a atteint au Canada des sommets jamais vus dans toute démocratie occidentale industrialisée. Nos gouvernements n'évaluent plus maintenant cette question que sous les angles compétitif et commercial, une perspective qui trouve ses racines dans les obligations imposées au Canada par le Consensus de Washington.

3. Les ressources naturelles et l'environnement

Lorsque le Canada a apposé sa signature au bas de l'ALÉ et de l'ALÉNA, il a accepté ce qu'aucun autre pays au monde n'avait alors accepté. Il a accepté d'abandonner à jamais (à moins d'abroger les accords commerciaux eux-mêmes) son autorité législative et réglementaire visant à protéger et conserver les ressources énergétiques du pays pour ses propres besoins. Dans les faits, nous avons complètement abandonné cette composante de notre souveraineté nationale qui nous permettait de déterminer notre politique énergétique selon les besoins actuels et futurs des consommateurs canadiens, qu'ils soient individuels ou industriels. Il s'agit peut-être de l'exemple le plus stupéfiant et le plus dramatique de l'abandon de l'intérêt national par un gouvernement dans l'histoire du Canada.

Ce ne sont pas seulement le pétrole et le gaz naturel qui ont été touchés par notre relation de libre-échange avec les États-Unis. L'impératif de libre-échange nous menace maintenant de déréglementer l'électricité. Notre eau est menacée par les dispositions de l'ALÉNA qui la définissent comme un « bien » et donc commercialisable, ouvrant ainsi la voie au détournement de rivières canadiennes pour remédier à la pénurie d'eau qui touche les États-Unis.

Malgré l'existence du libre-échange, nos producteurs de bois ont fait l'objet de sanctions économiques de milliards de dollars parce que le puissant lobby américain du bois n'aime pas la compétition. La solution désirée, celle que les États-Unis semblent déterminés à imposer, entraînerait une augmentation massive de l'exportation de bois brut, mettant ainsi en péril des emplois et la protection de nos forêts.

L'environnement du Canada est graduellement menacé par l'intégration quasi-totale à l'économie nord-américaine. La capacité du Canada de respecter les exigences des traités commerciaux est déjà sévèrement compromise par une décision du tribunal de l'ALÉNA renversant notre tentative de mettre fin au mouvement transfrontalier des déchets toxiques. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, le gouvernement fédéral n'a tenté d'adopter que deux nouvelles lois environnementales. Toutes deux

ont échoué le test du libre-échange et ont été invalidées par les dispositions de l'ALÉNA. Il est impossible de savoir combien d'autres lois ont été étudiées par le gouvernement avant d'être rejetées. L'effet de dissuasion (le fait de rejeter l'adoption d'une loi de peur qu'elle n'entraîne des poursuites coûteuses sous l'ALÉNA ou l'OMC) a compromis la capacité du Canada d'adopter des lois et des réglementations visant à protéger son propre environnement.

L'un des chapitres les plus notoires de l'accord initial de libre-échange a été la volonté du gouvernement Mulroney de céder le contrôle effectif des ressources énergétiques canadiennes ainsi que la tarification de ces ressources aux États-Unis. De fait, il existait même alors des preuves solides que la principale motivation des États-Unis à conclure cet accord était la crise énergétique anticipée à long terme. Un rapport du Congrès de 1985 avançait que le système régulateur du gaz naturel canadien, conçu pour répondre aux intérêts nationaux des citoyens, constituait une « restriction directe des droits américains d'accéder au gaz naturel canadien ». L'accès aux ressources canadiennes de gaz naturel était, selon le rapport, une question de sécurité nationale.

Énergie : ouvrir les robinets

Les dispositions relatives à l'énergie de l'ALÉ et de l'ALÉNA ont fait en sorte que les Canadiens et leur gouvernement fédéral n'ont plus aucun contrôle de leurs ressources énergétiques (leur prix, leur protection) ni de leur capacité à garantir leur offre aux consommateurs canadiens. Comme le souligne Larry Pratt, économiste en organisation des ressources de l'Institut Parkland d'Edmonton :

« L'ALÉNA élimine les instruments de politique énergétique que les gouvernements canadiens employaient auparavant : des prix différents pour les consommateurs intérieurs et étrangers, des taxes à l'exportation, des restrictions sur les

quantités exportées et des mesures favorisant la canadianisation. Toutes ces mesures de nos gouvernements les rendent maintenant sujet à de poursuites coûteuses d'investisseurs étrangers en vertu de l'Article 11. Comme un ancien président du Conseil national de l'énergie le faisait remarquer : " Nous avons un marché énergétique continental, mais nous n'avons pas de politique énergétique continentale ". » (Larry Pratt, *Energy : Free Trade and the Price We Paid*, Parkland Institute, 2001, p. 12)

Lorsque les Canadiens ont subi de massives augmentations du prix du gaz naturel l'an dernier, il a été facile de trouver le coupable : la demande en gaz naturel quasi-insatiable de la part des États-Unis, ressource qui remplace de plus en plus le charbon et le pétrole pour la production d'électricité. Même s'il existe un immense surplus de gaz au Canada relativement aux besoins des Canadiens, le prix du gaz naturel consommé ici est déterminé par les États-Unis. Un marché continental de l'énergie est, dans les faits, un marché américain puisque la demande y est de plus de 10 fois supérieure à celle du Canada.

Si jamais il devait y avoir pénurie de gaz pour l'usage national, les mains du gouvernement fédéral seraient liées par la disposition de l'ALÉNA appelée « partage proportionnel ». Cette disposition signifie que le Canada doit garantir au marché américain le même pourcentage que la production canadienne, peu importe les besoins canadiens et ce, à perpétuité. Même si les Canadiens ou les industries canadiennes font face à une pénurie, nous ne pouvons pas réduire la proportion de notre production totale destinée au marché américain. L'énorme demande américaine pour notre gaz naturel a causé une augmentation de notre production consacrée à l'exportation, passant de 25 % au début des années 90 à 60 % aujourd'hui. On s'attend à ce que cette proportion passe à 80 % de notre production au cours de la prochaine décennie parce que les États-Unis se tournent de plus en plus vers le gaz naturel pour la production d'électricité. Dans un exemple unique au monde, le Canada a accepté d'abandonner son droit de « refuser d'émettre un permis ou de révoquer ou de modifier un permis pour l'exportation de

biens énergétiques aux États-Unis », même dans les intérêts de la conservation ou de la protection environnementale.

Cet abandon total de notre souveraineté (le Mexique a refusé de signer une telle disposition lorsqu'il a ratifié l'ALÉNA et conserve le contrôle de ses ressources énergétiques) ne touche pas seulement les consommateurs individuels. Il touche également les industries canadiennes. La hausse marquée du prix du gaz naturel signifie que les compagnies canadiennes ayant des besoins énergétiques élevés, qui jouissaient autrefois d'un avantage concurrentiel marqué sur les États-Unis, sont maintenant désavantagées. Les coûts énergétiques industriels sont plus élevés parce qu'en raison de notre climat plus froid, les compagnies doivent payer non seulement le prix américain, mais également la TPS à laquelle les compagnies américaines ne sont pas assujetties.

Cette disposition de l'ALÉNA renferme le Canada dans la stratégie continentale de consommation d'énergie accrue qui contredit les principes de l'Accord de Kyoto, rend la conservation impossible et cède effectivement le contrôle total de notre politique énergétique aux entreprises (principalement américaines).

Ce qui s'est produit pour le gaz naturel se produira bientôt pour l'électricité. Les désastres causés par la déréglementation en Californie et en Alberta l'an dernier seront bientôt imposés à tous les producteurs d'électricité. Avec l'appui du Canada, les États-Unis négocient actuellement un accord élargi touchant les services au sein de l'OMC. Il est clair que les Américains ont l'intention d'utiliser tout leur poids pour l'adoption de nouvelles règles de l'OMC visant à déréglementer les marchés énergétiques. Ils proposent « l'accès et l'interconnexion non discriminatoires des tierces parties aux réseaux énergétiques là où ils sont dominés par des entités ou des fournisseurs dominants gouvernementaux » (Organisation mondiale du commerce, *Council for Trade in services Special Session, Communication from the United States*). En d'autres mots, les États-Unis veulent un modèle californien appliqué à l'échelle mondiale.

Ce projet de déréglementation est motivé principalement par des principes idéologiques. La crise de l'énergie a mené plusieurs compagnies au bord de la faillite en Alberta. Don McNamara, de l'*Industrial Power Consumers Association in Alberta*, faisait alors remarquer que : « Pour quelques-uns de mes membres, il s'agit d'une catastrophe. Ces nouveaux tarifs font carrément peur ». Mais la plupart des chefs d'entreprise, loyaux à cette idéologie qu'ils ont adoptée comme acte de foi, n'ont rien dit à propos du désastre qui se pointe à l'horizon.

L'électricité et le gaz naturel sont des éléments critiques du fonctionnement de notre économie. Si vous énumérez tous les facteurs contribuant à notre compétitivité et à notre stabilité économique, la tarification prévisible de l'énergie se classe en haut de la liste. Malgré cela, le Canada fait la promotion de politiques qui créent une volatilité volontaire des prix et cède notre patrimoine énergétique à jamais.

La liquidation de notre patrimoine d'eau douce

Nous avons déjà perdu le contrôle de notre gaz naturel et bientôt, de notre électricité, mais notre eau douce emboîtera le pas vraisemblablement. Les États-Unis sont au bord d'une crise de l'eau. Malgré des efforts marqués en faveur de la conservation au cours des dernières années, le pays est encore un utilisateur massif et un gaspilleur d'eau et ses principales nappes phréatiques s'épuisent à un rythme beaucoup plus rapide que leur taux de renouvellement. Ce n'est qu'une question de temps avant que les États-Unis ne dirigent leur attention vers les systèmes hydrographiques du Canada.

Avant que les accords de libre-échange ne soient signés avec les États-Unis, rien n'aurait obligé le Canada à exporter son eau douce aux États-Unis. Cependant, les accords de libre-échange ont pour effet de tout transformer en biens de consommation. Leur seule raison d'être est le commerce : les biens, les services, la « culture », tout ce qui peut être acheté et vendu. L'Article 3 de l'ALÉNA établit des obligations relatives au commerce des biens. Utilisant la définition de « bien » de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) qui comprend clairement les « eaux », que ce soient les eaux naturelles ou artificielles ou encore les eaux gazéifiées »,

l'ALÉNA ajoute dans une note explicative que « l'eau ordinaire naturelle de toutes sortes (à l'exclusion de l'eau de mer) est incluse ».

Il ne fait aucun doute qu'en vertu de l'ALÉNA, l'eau constitue un bien commercialisable. Malgré la reconnaissance tardive du Canada de cette problématique, ses efforts visant à se sortir du piège dans lequel il s'est placé volontairement en signant l'ALÉNA ne sont pas rassurants. Dès qu'une seule province décide de l'exporter, l'eau devient une ressource telle que définie par l'ALÉNA et est soumise aux mêmes dispositions que nos ressources énergétiques.

L'Article 315 constitue une disposition de « proportionnalité », en vertu de laquelle les gouvernements des pays signataires de l'ALÉNA ne peuvent réduire ou restreindre l'exportation d'une ressource vers un autre pays signataire dès que son exportation débute. L'Article 309 stipule « qu'aucune partie ne peut adopter ou maintenir tout interdit ou restriction sur cette exportation ou sur la vente à des fins d'exportation pour tout bien destiné au territoire d'une autre partie », et cette disposition inclut l'interdiction d'imposer une taxe à l'exportation. Cela veut dire que si l'eau devait être exportée entre les pays, il serait impossible de revenir en arrière.

La motivation poussant les États-Unis à négocier l'Accord de libre-échange canado-américain reposait sur la menace d'une pénurie potentielle d'énergie. Elle était suffisamment menaçante pour qu'un rapport du Congrès recommande qu'elle soit considérée comme une question de sécurité nationale. Il y a toutes les raisons de croire qu'une crise similaire des réserves d'eau douce sera vue de la même manière. Sans les accords commerciaux avec les États-Unis, la résistance aux pressions et aux menaces de la superpuissance américaine aurait été difficile. Avec ces accords maintenant en vigueur, cela pourrait être impossible.

Ce ne sont pas uniquement l'exportation massive d'eau douce et le détournement de rivières qui pourraient être imposés par les accords de libre-échange. L'épuration et les conduites d'eau gérées par les municipalités sont maintenant dans le collimateur d'une autre entente, l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS ou GATS), un accord

multinational que ses auteurs même décrivent comme étant plus intrusif au sens des lois et réglementations nationales que tout autre accord dans l'histoire. Ses dispositions seront également transcrites dans le texte de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

L'AGCS cible explicitement les systèmes nationaux de réglementation supervisant la prestation des services pour éviter qu'ils n'imposent des obstacles indus aux entreprises privées désirant fournir des services concurrentiels. Si les propositions actuelles de l'AGCS venaient à entrer en vigueur en 2005, à l'issue des négociations en cours, les pays ainsi que tous les paliers de gouvernement auront à démontrer à la satisfaction de l'OMC la nécessité de toute nouvelle réglementation.

Plus particulièrement, le critère faisant actuellement l'objet de négociations nécessiterait que la réglementation régissant les services soit « la moins restrictive possible pour le commerce ». La contribution du gouvernement canadien (le membre de l'OMC le plus radicalement libéralisateur) à la création de ce nouveau régime est un document sur l'AGCS et la réglementation décrivant les lignes directrices fédérales qui obligerait les législateurs à démontrer que :

- un problème existe ;
- une intervention gouvernementale peut être justifiée ;
- la réglementation constitue la meilleure option ;
- les avantages de la réglementation dépassent les coûts ;
- aucun fardeau réglementaire indu n'est imposé ;
- les conséquences économiques sont minimisées ;
- les exigences en matière d'administration et d'information sont « limitées à ce qui est absolument nécessaire et imposent le plus faible coût possible » aux fournisseurs de services.

En somme, notre propre gouvernement fédéral propose un ensemble de critères que chaque gouvernement municipal devrait respecter afin de mettre en œuvre des réglementations régissant une variété de services reliés à l'eau : les égouts, l'épuration, le traitement des eaux usées, la construction de conduites et de voies maritimes, l'évaluation des nappes phréatiques, l'irrigation, les barrages et nombre d'autres services. En fait, le Canada va même plus loin en proposant que les intérêts étrangers puissent avoir le « droit de commenter » lors de la modification de réglementations et que les gouvernements soient obligés de « tenir compte de ces commentaires ».

Les municipalités sont très conscientes de la difficulté que représenterait la réglementation de ces services sous de telles conditions extrêmes. C'est pour cette raison que la Fédération canadienne des municipalités a demandé que les gouvernements municipaux soient complètement exclus des dispositions de l'entente de l'AGCS. Le gouvernement fédéral a refusé de considérer une telle exemption.

La protection environnementale dans le cadre de l'ALÉNA

Depuis le début du débat sur le libre-échange, les critiques ont été très vocaux quant à ses conséquences potentielles pour l'environnement. Ces avertissements ont été ignorés par les représentants du ministère du Commerce, mais les événements de ces dernières années, particulièrement les contestations des lois environnementales en vertu de l'Article 11 de l'ALÉNA, leur ont donné raison. Cet article désormais célèbre a été utilisé pour renverser l'interdiction d'une neurotoxine potentielle, le MMT, lorsque son fabricant a traîné le Canada devant un tribunal de résolution des différends de l'ALÉNA. Anticipant une défaite, le Canada a conclu une entente avant que le tribunal ne rende sa décision et a versé 13 millions \$ en dommages à Ethyl Corporation et a présenté des excuses pour avoir contesté son produit. Il a également levé l'interdiction.

Dans un autre cas relevant de l'ALÉNA, celui de S.D. Myers, le Canada s'est vu empêcher de respecter un important traité environnemental, la Convention de Bâle, qui interdit le transport de déchets toxiques d'un pays à

l'autre. La compagnie américaine de traitement de déchets a poursuivi le Canada pour avoir mis un frein au transfert de déchets toxiques à leur usine, l'empêchant ainsi de réaliser des revenus et profits anticipés. S.D. Myers a gagné même si à cette époque, les États-Unis eux-mêmes interdisaient l'importation de déchets toxiques.

Dans le cas le plus récent sous l'ALÉNA, les efforts du Canada visant à interdire un produit considéré comme carcinogène sont actuellement contestés. Le produit en question, Lindane, pesticide utilisé dans les champs de colza, est interdit aux États-Unis. Cependant, dans le monde bizarre du libre-échange, le fabricant américain a droit de poursuivre -- et c'est ce qu'il fait -- le Canada pour l'avoir interdit exigeant une compensation de 150 millions \$ pour les profits perdus ainsi que la levée de l'interdiction.

L'ALÉNA accélère la dégradation environnementale

La Commission pour la coopération environnementale, un organisme de l'ALÉNA, a publié un rapport intitulé « The North American Mosaic: The State of the Environment Report », qui soulève de sérieuses interrogations quant à l'impact direct d'un commerce accru et déréglementé de l'environnement. Le rapport conclut que :

« Somme toute, des tendances écologiques marquées peuvent être dégagées. Les Nord-américains, principalement les citoyens américains et canadiens, utilisent plus d'énergie et de ressources naturelles et produisent plus de déchets que les citoyens des autres pays. La santé d'un environnement qui fait vivre 394 millions de personnes ainsi qu'une économie d'une valeur de 9 billions \$ (9 000 milliards \$) par année est maintenant en jeu... Les Nord-américains sont confrontés à un paradoxe : les activités sur lesquelles l'économie nord-américaine est fondée appauvrissent l'environnement dont dépend ultimement notre bien-être. » (Sommaire, p. 12)

Pour cet organisme, souvent critiqué pour être trop prudent dans son approche et lié de trop près aux gouvernements signataires de l'ALÉNA, faire une telle déclaration sans équivoque en dit long sur la gravité du niveau de

détérioration de l'environnement au cours des huit années qui ont suivi la signature de l'ALÉNA. Voici quelques-unes de ses principales conclusions :

- Notre forte dépendance à l'égard de l'énergie fossile combustible non renouvelable comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel entraîne d'importantes quantités de polluants qui contaminent l'air que nous respirons et qui altère l'atmosphère, entraînant ainsi des changements climatiques.
- Les tendances relatives à la qualité de l'air urbain, particulièrement dans le secteur du transport, sont troublantes : de plus en plus de gens utilisent de plus grosses voitures pour parcourir de plus longues distances, brûlant ainsi de plus grandes quantités d'énergie fossile et contribuant ainsi aux changements climatiques, au smog, aux pluies acides et à la pollution toxique.
- Malgré l'interdiction ou le contrôle strict de certaines substances dangereuses, comme le DDT et les biphényles polychlorés (BPC), il y a tout de même trop de pollution émise dans notre environnement.
- Les forêts naturelles d'Amérique du Nord continuent de dépérir. Le renouvellement des forêts anciennes par le biais de sylvicultures a entraîné la formation d'écosystèmes plus vulnérables aux dommages causés par les insectes et les champignons.
- L'agriculture est devenue lourdement dépendante de machineries, de produits chimiques et de système d'irrigation, et l'industrie agro-alimentaire introduit maintenant des produits génétiquement modifiés.
- Le déclin rapide des populations de poissons de diverses espèces a entraîné de graves réductions et même la disparition de bon nombre de pêcheries. (Sommaire, p. 11)

Dans un langage se rapprochant de celui des critiques environnementaux du libre-échange, ce rapport assimile les actifs de la planète à un compte

bancaire : « En "dépensant" notre capital naturel sans le renouveler ou en endommageant les systèmes biologiques qui ne peuvent être rétablis par les moyens technologiques, nous vivons aux dépens de notre capital plutôt qu'en fonction de nos intérêts ».

Il est important de souligner que les membres du personnel de la Commission ne sont ni des experts commerciaux ni des avocats de droit commercial. Lorsqu'ils analysent l'impact d'un régime commercial qui vise l'élimination du plus grand nombre de réglementations possible et qui appuie le commerce dans l'intérêt seul du commerce, ils en viennent aux mêmes conclusions que les écologistes et le grand public : subordonner tous les autres objectifs de politiques publiques aux impératifs commerciaux constitue un mauvais choix politique. Le fait de considérer tous ces autres objectifs de politique publique comme nuisibles au commerce et de ce fait, de simples obstacles à éliminer, est une attitude fondamentalement perverse qui va à l'encontre de la conduite rationnelle des activités humaines.

4. La politique étrangère et la tradition canadienne du maintien de la paix

Pendant des décennies, le Canada a occupé une place de choix, quoique souvent difficile, sur la scène internationale. Petit pays en terme de population, minuscule en comparaison du colosse américain à ses frontières, le Canada a néanmoins exercé une influence plus importante que sa taille ne le laissait présager.

Sous l'influence de Lester Pearson et de Pierre Trudeau, nous étions perçus par les pays en développement, et autres petits États, comme la voix de l'internationalisation et du multilatéralisme. Nous avons fait la promotion des droits de la personne et avons assumé un rôle de leadership lors du boycottage du régime de l'apartheid en Afrique du Sud. L'aide financière internationale était généreuse et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait la réputation de réellement s'intéresser aux enjeux reliés au développement. Ce n'était pas qu'une simple agence faisant la promotion des intérêts canadiens en matière d'industrie et de commerce international.

Le Canada était économiquement lié de près aux États-Unis et faisait partie de NORAD et de l'OTAN. Même si nous étions toujours des alliés des États-Unis, le Canada jouissait d'un degré d'indépendance économique qui lui donnait une certaine marge de manœuvre pour suivre une politique étrangère indépendante. Depuis les années 60, le Canada a développé et conservé une réputation de nation vouée au maintien de la paix. De fait, il a contribué à la définition moderne de ce rôle international.

Au cours des 13 dernières années de libre-échange avec les États-Unis, où l'engagement du Canada à l'endroit des politiques de mondialisation économique s'est accru, on a assisté à une modification fondamentale de la politique étrangère canadienne et de sa tradition de maintien de la paix. En Afghanistan, le Canada a envoyé des soldats combattre dans une guerre non déclarée et le centre de commandement canadien n'avait aucun contrôle de ses troupes. Les soldats n'étaient ni des bérets bleus, ni même des soldats

canadiens. Dans les faits, ils étaient considérés comme des conscrits américains.

La généreuse politique d'aide internationale du Canada a été remplacée par une contribution moindre aux pays en développement et une politique commerciale extrêmement agressive à l'image de celle des États-Unis et qui appuie entièrement les politiques d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. L'ACDI n'est plus désormais que l'agent promoteur de l'industrie canadienne, y compris l'industrie nucléaire, et a terni sa réputation d'agence de développement. En raison de ces changements délibérés de politiques et pour ne pas courir le risque d'offenser celui qui est dorénavant devenu son partenaire commerciale quasi-exclusif, le Canada n'est devenu que le reflet des intérêts américains en matière de politique étrangère. C'est maintenant la perception que le reste du monde a de nous, celui qui a autrefois admiré le Canada précisément pour son indépendance et sa créativité.

Depuis l'adoption de la politique de libre-échange avec les États-Unis par les gouvernements successifs, ces derniers ont enfermé le Canada dans un processus de lente, mais inexorable intégration avec ce pays. Comme les critiques (et le Conseil des Canadiens était l'un des plus vocaux) l'affirmaient à l'époque, la raison d'être du libre-échange n'était pas le commerce. Le libre-échange avait et a encore tout à voir avec l'intégration économique et la libéralisation des capitaux afin d'éliminer graduellement l'interférence gouvernementale, c'est-à-dire les lois, les réglementations, les priorités sociales et les préoccupations en matière des droits de la personne.

Ce que nous voyons maintenant se produire sous nos yeux est le scénario qu'ont tenté d'empêcher ceux et celles qui critiquaient le libre-échange. En raison de notre dépendance économique accrue avec les États-Unis et notre préoccupation (pour ne pas dire quasi-obsession) à l'égard du commerce, nous avons placé tous nos œufs dans le même panier américain. Cela ne fait pas que restreindre notre flexibilité quant aux questions économiques, fiscales et commerciales. De toute évidence, notre relation commerciale avec les États-Unis a également réduit notre flexibilité dans pratiquement tous les

autres champs de politique publique, y compris notre politique étrangère et notre politique militaire.

Du moment que les États-Unis suivaient une politique de respect et de promotion du multilatéralisme, ce manque de flexibilité de la part du Canada n'était pas apparent. À bien des égards, la politique américaine n'était pas très différente, tant sur le plan philosophique que pratique, de celle que le Canada empruntait dans son propre intérêt national. Or, l'arrivée du libre-échange, l'intégration économique et la désintégration de l'Union Soviétique se sont produits presque simultanément. On a assisté, par conséquent, à l'accroissement de l'unilatéralisme de la part des États-Unis, la dernière superpuissance au monde.

Cet unilatéralisme est désormais puissamment démontré dans la politique américaine à la suite des attentats terroristes de New York et de Washington. Le Canada a démontré qu'il ne pouvait réagir de façon réfléchie et indépendante à cette dangereuse tendance des politiques américaines. Tout a débuté lors de la Guerre du Golfe, lorsque le Canada a simplement abandonné son rôle de maintien de la paix, adoptant un rôle plutôt belligérant dans un conflit se déroulant à l'extérieur de la structure juridique et de l'autorité des Nations Unies. Cette attaque américaine constituait un exemple flagrant d'interventionnisme et d'unilatéralisme des Américains que le Canada a simplement accepté comme étant normal. Causer ce précédent, c'est-à-dire suivre les actions américaines de peur d'offenser notre partenaire commercial dominant, a mené aujourd'hui à une situation beaucoup plus alarmante.

Des preuves solides démontrent que le gouvernement canadien a réalisé, très récemment, qu'il ne pouvait plus envisager d'adopter une politique étrangère indépendante. Dans le monde des relations canado-américaines de l'après-11 septembre, nous sommes pratiquement devenus une copie carbone de la politique étrangère et des intérêts impériaux américains. Nous avons resserré nos frontières et nos lois sur l'immigration après avoir argumenté, de façon pourtant convaincante, que nous n'avions pas besoin de le faire. Le gouvernement fédéral a commencé à harmoniser ses politiques en matière de visa et d'immigration à celles des États-Unis malgré

ses promesses de ne pas emprunter cette voie. Ottawa a adopté quelques-unes des lois antiterroristes les plus draconiennes jamais vues parmi les pays du Commonwealth (projets de loi C-35 et C-36), piétinant les droits de la personne et les libertés civiles, dans un effort combien transparent pour montrer notre « loyauté » aux États-Unis. Aucune autre raison ne peut justifier cette action, car le Canada était déjà doté d'un ensemble de lois, de réglementations et de forces policières nécessaire pour faire face à toute menace terroriste. Le gouvernement libéral est si impatient de plaire aux États-Unis que, non content de s'humilier, il expose à de grands risques les hommes et les femmes des Forces armées. Il a envoyé des troupes en Afghanistan avec un minimum de préparation et de réflexion stratégique. Dans la Guerre du Golfe, le Canada avait au moins conservé un semblant d'indépendance. Dans la situation actuelle, nous avons simplement fait don de nos troupes aux États-Unis sans avoir planifié de mesures d'urgence ou établi de limites à la participation qu'exigeait de nous une politique américaine de plus en plus unilatéraliste.

Nous nous sommes dangereusement et pratiquement déjà engagés à n'imposer aucune limite aux États-Unis quant à la façon de disposer de nos troupes. Afin de justifier la remise de prisonniers talibans et d'Al-Qaeda aux Américains, remise qui, selon plusieurs experts, a été effectuée en violation de la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre, l'ancien ministre de la Défense, Art Eggleton, a laissé entendre que la Convention de Genève, datant de 1949, était désuète.

Voilà une insinuation stupéfiante de la part d'un ministre du Cabinet canadien et qui soulève bien des questions au sujet du sort éventuel des soldats canadiens capturés dans tout autre conflit futur. Si notre propre ministre de la Défense responsables de nos soldats est d'avis que la Convention de Genève est désuète, qu'adviendra-t-il de ces soldats s'ils sont un jour capturés, que ce soit en Afghanistan ou dans un conflit à venir; pourquoi leurs ravisseurs devraient-ils se résoudre à respecter cette convention? Or, au-delà de la protection de nos propres soldats, le Canada est une société civilisée et la manière de traiter nos prisonniers repose avant tout sur nos valeurs comme peuple et n'est pas de savoir si les Talibans et Al-Qaeda « méritent » ou non un traitement humain. Quelles sont les autres

normes internationales que le Canada se prépare-t-il à abandonner afin de servir la cause de l'unilatéralisme américain? Notre dévouement à l'égard des États-Unis est-il à ce point puissant qu'il exige de nous que nous négligions non seulement la sécurité de nos propres soldats, mais aussi nos valeurs en tant que nation?

Tentons d'imaginer quelles positions politiques le Canada d'une autre époque aurait pu adopter au lendemain du 11 septembre. Il ne fait aucun doute qu'il aurait adopté une politique de lutte sans merci contre le terrorisme et fait appel à une plus grande vigilance comme corollaire de cette politique. Cependant, pendant des années, le Canada s'est laissé guidé par un autre principe politique, un principe qui fait appel aux notions de justice sociale et économique. Même si personne ne nie la responsabilité des réseaux fanatiques d'Al-Qaeda dans les attentats terroristes, des voix s'élèvent aux quatre coins de la planète, y compris chez nos alliés européens, pour rappeler que la pauvreté et les inégalités croissantes à travers le monde sont un puits de désespoir et de ressentiment où peuvent puiser les terroristes.

Il faut remédier au désespoir et à l'impuissance pour contrer à long terme la lutte contre le terrorisme. Si l'on assèche la source du désespoir, les terroristes ne pourront plus y puiser les jeunes hommes devenus à ce point amers et en colère qu'ils seraient prêts à s'immoler en martyr plutôt que de vivre sans espoir. Pourtant, le Canada n'a pratiquement pas donné son avis sur les causes fondamentales du terrorisme au Moyen-Orient et ailleurs. Or, on sait tous et toutes que la moitié de la population mondiale doit survivre avec moins de 2 \$ par jour, qu'un cinquième doit même composer avec la moitié de cette somme. Chaque jour, 30 000 enfants meurent inutilement. Dans les pays en développement, de même qu'au sein des pays développés, l'inégalité croît à un rythme effarant sans aucune perspective de ralentissement.

Lorsque et si le gouvernement canadien donne son avis sur cette situation intenable, ce n'est que pour répéter les mêmes politiques qui ont pourtant échoué : plus de « restructurations » du FMI et de la Banque mondiale, plus de « libre-échange », plus de privatisation et de réduction des programmes

sociaux, y compris l'éducation publique; soit la même formule défailante et punitive du Consensus de Washington. Tout cela se produit malgré les preuves écrasantes, relevées dans ces institutions et d'autres, que le désespoir qui est à la base du terrorisme et de la violence est causé principalement par la formule du Consensus de Washington. Il ne fait aucun doute que l'application soutenue de cette formule causera davantage de désespoir, et non pas moins.

Le Canada n'a plus pratiquement qu'une seule initiative de politique étrangère, celle du commerce et cela se reflète dans l'appellation de son ministère régissant le commerce : le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Tous les objectifs de la politique étrangère canadienne ont été subjugués par sa préoccupation à l'égard du commerce. S'il existe quelque doute à l'idée que notre appui inconditionnel à l'endroit des politiques américaines relativement à l'Afghanistan et à celle de « guerre sans fin » provient de notre relation commerciale avec les États-Unis, nous n'avons qu'à examiner les déclarations du gouvernement canadien à propos du conflit du bois d'œuvre pour s'en convaincre. Le 1er février 2002, le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, déclarait : « Je crois que l'administration Bush a pris bonne note de la loyauté du Canada dans la cause de la lutte contre le terrorisme et je pense que cela rapportera des dividendes dans la résolution de la dispute du bois d'œuvre (*The Globe and Mail*, 1^{er} février 2002).

En somme, étant totalement engagés à desservir le marché américain, étant devenu complètement dépendants de ce marché à raison de 87 % de nos exportations et incapables de résoudre une dispute commerciale de 10 milliards \$, même avec l'aide du libre-échange, notre gouvernement fédéral se sent malgré tout obligé de donner son appui inconditionnel à l'effort de guerre américain.

Une semaine plus tard, les États-Unis ont refusé de placer de nouvelles propositions sur la table pour régler le conflit du bois d'œuvre et le Canada a été obligé d'annuler les pourparlers prévus. Cette humiliation en matière de relations extérieures n'est qu'un échantillon de ce qui nous attend. Non seulement avons-nous signé une entente de libre-échange à sens unique et

échoué dans notre tentative d'obtenir l'accès au marché américain du bois d'œuvre, nous abandonnons en outre 35 ans de tradition de maintien de la paix, nous nous joignons à un effort de guerre aux objectifs douteux et nous n'obtenons toujours rien en retour. Voilà les fruits ultimes que nous cueillons après avoir abandonné le contrat social d'après-guerre et d'avoir accueilli le libre-échange : nous avons placé notre politique étrangère dans une camisole de force « made in USA ».

À très court terme, cette camisole de force diminue notre influence auprès du monde arabe et musulman. Or, les répercussions vont bien au-delà de nos relations avec les pays arabes et musulmans. La principale conséquence de cette situation est que nous n'avons plus aucun pouvoir de négociation avec les États-Unis. Même si, de façon réaliste, nous ne pouvons avoir une politique étrangère tout à fait à l'opposé de celle des États-Unis, le fait que nous les suivons pas à pas sur de nombreux enjeux d'importance crée des attentes à l'effet que nous agissons toujours de la sorte. Les États-Unis ont toujours traité le Canada comme un petit pays et sous l'administration Bush, ce traitement a été encore plus prononcé. Il est clair que les États-Unis ne croient plus devoir maintenir un semblant de quiproquo avec le Canada.

Le gouvernement fédéral a démontré que le Canada appuiera inconditionnellement la position américaine, une tendance qui a commencé avec la signature de l'accord de libre-échange. Cette approche n'améliore pas notre capacité à influencer les États-Unis d'une manière propice à renforcer nos intérêts. Au contraire, elle affaiblit cette capacité. Elle affaiblit de plus notre position à l'égard des autres puissances intermédiaires et pays en développement alors que nous sommes de plus en plus perçus comme un simple écho des États-Unis sur un vaste éventail de questions internationales d'importance. Par conséquent, le Canada n'est plus perçu comme l'allié des plus petites nations et des pays en développement, une position dont il avait bénéficié pendant près de trois décennies. Le comportement du gouvernement canadien est imité par certaines grandes entreprises, comme Talisman Oil et la compagnie minière Barrick Gold, qui ont été sévèrement critiquées pour avoir violé les droits de la personne et pour leur attitude dédaigneuse à l'égard des normes environnementales. Le

gouvernement fédéral n'a rien fait pour inciter ces entreprises à changer ce comportement répréhensible.

L'appui du Canada à l'égard des États-Unis en ce qui a trait aux questions militaires et à la politique étrangère ne laisse pas simplement une perception de neutralité aux yeux des autres nations. Au fur et à mesure que ces nations se méfient et résistent aux États-Unis, le Canada pourrait facilement se retrouver isolé dans un monde de plus en plus critique de l'unilatéralisme des États-Unis. Au début de février, Chris Patten, le commissaire de l'Union européenne (UE) responsable des relations internationales de l'Europe, a dirigé une critique acerbe sans précédent à l'endroit de la politique étrangère américaine et de la référence de Bush à « l'Axe du Mal » (l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord). Il a accusé l'administration Bush d'avoir une attitude « absolutiste et simpliste » à l'égard du reste du monde. En dépit de cela, le Canada ne s'est pratiquement pas prononcé et risque, par conséquent, d'assister à l'érosion de son statut de puissance intermédiaire.

Des analystes ont soulevé que l'administration Bush suit une stratégie de guerre permanente contre le terrorisme, en allongeant sa liste de « terroristes », d'une douzaine au départ, à 20 000 noms quelques mois plus tard et à maintenant 100 000 terroristes répartis dans 60 pays. Cette escalade unilatérale du problème du terrorisme recèle de graves conséquences pour le Canada qui continue à offrir son « appui total » à la « guerre » américaine.

Les États-Unis alloueront 48 milliards \$ de plus dans le prochain budget militaire et un montant additionnel faramineux de 2 billions \$US (2 000 milliards \$) au cours des cinq prochaines années. Le Canada, qui tente désespérément de maintenir ses dépenses sociales et de santé, subira des pressions pour accroître considérablement ses dépenses militaires s'il continue son appui à la guerre américaine contre le terrorisme. La position inconditionnelle du Canada au nouvel unilatéralisme américain signifiera non seulement une distorsion de nos priorités budgétaires, mais également une grave érosion de notre souveraineté. Cela se reflète déjà dans le projet américain visant à établir une structure unique de défense continentale. Le gouvernement canadien a déjà participé à des rencontres secrètes avec les

États-Unis qui pourraient mener à la perte complète de l'indépendance des forces militaires canadiennes, toutes les divisions des Forces armées canadiennes marchant aux ordres d'un centre de commandement conjoint situé au plus profond de la montagne Cheyenne, au Colorado. Le premier ministre a déjà affirmé que les Canadiens ne seront informés d'un tel plan que lorsqu'il sera complètement élaboré. Il a mentionné à la Chambre des communes : « S'il y a une entente, nous en informerons évidemment la Chambre et il sera nécessaire d'en faire un débat et peut-être de légiférer ». Bien entendu, à ce moment-là il sera pratiquement impossible d'apporter des changements.

Selon David Rudd, analyste spécialisé en défense à l'Institut canadien d'études stratégiques, « ce qui se produit ici pourrait impliquer une immense vague de changements dans la politique étrangère et la politique de défense canadiennes » (Steven Chase et Krista Foss, « Joint defence talks come under fire », *The Globe and Mail*, mercredi 30 janvier 2002). La capacité du Canada d'adopter une position indépendante sur des enjeux variant des armes nucléaires au déploiement de mines antipersonnelles, sans oublier le niveau de financement, pourra s'en retrouver compromis si le gouvernement accepte la notion d'une force de défense continentale plus intégrée. Cela laisse entendre que le gouvernement fédéral devrait moins se préoccuper des attaques contre son territoire que de la préservation de sa souveraineté. Le Canada nécessite une force militaire distincte de celle des États-Unis. De fait, au fur et à mesure que notre économie s'intègre à celle des États-Unis, l'importance de maintenir l'indépendance de nos autres institutions (culturelle, politique juridique et militaire) devient encore plus grande. Même si le Canada ne peut ignorer sa proximité aux États-Unis et sa relation historique avec ce pays, il ne semble pas avoir envisagé de plan pour maintenir sa flexibilité et son influence dans ce nouveau paradigme mondial en pleine évolution.

Au-delà des implications de la guerre contre le terrorisme, d'autres questions de politique étrangère isolent davantage le Canada du reste du monde et entache sa réputation historique. L'adoption par le Canada du libre-échange comme unique politique nationale a entraîné la prise de positions, lors de forums internationaux, qui n'avaient jamais été anticipées

lors de la signature de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Ce qui semblait d'abord être une entente bilatérale, puis trilatérale avec l'ALÉNA, est devenu un filtre politique touchant une vaste gamme de politiques, incluant celles touchant l'environnement, les droits de propriété intellectuelle et l'aide au développement. Ces champs politiques, autrefois définis par des considérations morales, politiques, sociales et économiques, sont maintenant uniquement définis selon une optique commerciale.

Aucun aspect de ce changement dramatique n'a fait l'objet d'un débat politique au Canada, ni lors d'audiences publiques ni même au cours de débats parlementaires. Il s'est produit graduellement, imperceptiblement pendant plusieurs années sans que le public n'en ait connaissance et sans la légitimité d'une authentique discussion politique au sein de la fonction publique. Néanmoins, le Canada est maintenant perçu par les pays en voie de développement comme un partisan très agressif du pseudo-libre-échange et de l'ouverture de leurs économies.

Dans les trois domaines où le Canada jouait autrefois un rôle indépendant de celui des États-Unis (accès aux médicaments et à la nourriture, et protection de l'environnement), il est maintenant perçu comme s'alliant de plus en plus aux États-Unis. À l'automne dernier, le Canada a été l'un des cinq pays de la réunion ministérielle de l'OMC au Qatar à s'engager à bloquer une déclaration de l'Afrique qui assurerait que les pays pauvres pourraient « prendre des mesures visant à protéger la santé publique », comme l'usage de médicaments génériques moins onéreux afin de traiter l'épidémie de SIDA. Le traité de protection des brevets, défendu par le Canada, représente l'autre thèse du « libre-échange » que l'OMC prétend promouvoir. Ce traité renforce à l'échelle mondiale le protectionnisme pour les compagnies pharmaceutiques les plus puissantes au monde. Des millions de personnes mourront en raison de ses dispositions. Malgré cela, la position canadienne a été même plus agressive que celle des États-Unis.

L'appui du Canada aux Accords de Kyoto pour la réduction des gaz à effet de serre a faibli progressivement, jouant ainsi le jeu des États-Unis qui ont carrément refusé de signer. L'attitude des États-Unis, qui refuse de coopérer sur un éventail de questions internationales tout en exigeant des autres

qu'ils appuient sa politique de guerre (« Vous êtes soit avec nous, soit contre nous ») a irrité les autres pays du G7 et de l'Europe. Cette attitude est maintenant appelée « multilatéralisme à la carte » : soit choisir la manière la plus simpliste et le moment de coopérer uniquement en fonction d'un intérêt personnel étroitement défini. Pendant que les autres pays industrialisés critiquent les États-Unis pour cette hypocrisie, le Canada l'a timidement acceptée comme un prix à payer pour ne pas déranger son partenaire commercial quasi-exclusif. Une fois de plus, il est utile d'imaginer comment nous aurions pu réagir différemment si nous avions poursuivi une politique d'équilibre dans nos relations commerciales avec nos partenaires, particulièrement avec l'Union européenne.

Le Canada fait partie d'un groupe de pays, dont les États-Unis, l'Australie, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay qui bloquent un consensus regroupant 150 pays, sur le besoin d'analyser les dangers que posent les semences génétiquement modifiées pour les écosystèmes, la qualité de l'alimentation et la santé. Selon Michelle Swenarchuk, de l'Association canadienne de droit environnemental,

« L'objectif du Canada était d'empêcher la réglementation de la nourriture et du fourrage. Nous avons adopté la position des États-Unis et avons même parlé au nom des États-Unis sur certains enjeux. Vers la fin de la rencontre, les négociateurs canadiens ont presque fait dérailler le protocole en ralentissant les négociations jusqu'au milieu de la nuit. Comme l'un des délégués asiatiques me l'a demandé : " Le Canada a déjà été une influence positive. Que s'est-il passé? " (Entrevue avec l'auteur, 2001). »

Que s'est-il passé? La nouvelle relation du Canada avec les États-Unis, initialement forgée lors de l'accord de libre-échange original et empreinte de l'impératif de libre-échange du Consensus de Washington, a profondément altéré notre politique étrangère et nous oppose souvent à la majorité des pays du monde. Notre recherche de l'impératif du libre-échange et la philosophie du marché qu'il reflète a transformé le Canada en « brute ».

Au cours des préparatifs précédant la réunion ministérielle de l'OMC, le Canada et les autres membres du Quad (les États-Unis, l'UE et le Japon) ont montré qu'ils avaient tiré des leçons de Seattle. Ils ont abandonné toute prétention à la démocratie et à l'équité dans leurs négociations avec les pays en voie de développement. L'intimidation brute était à l'ordre du jour avant et pendant les pourparlers du Qatar. Le Quad s'était réuni au Mexique en août et à Singapour un mois avant la réunion ministérielle de novembre et a rédigé une déclaration provisoire présentée aux 142 membres de l'OMC juste avant le début des pourparlers.

Le 31 octobre 2001, le directeur général de l'OMC, Mike Moore, et le président du Conseil général de l'OMC, Stuart Harbinson, ont simplement déclaré (avec l'appui total du Canada) que cette déclaration ne serait pas révisée pour accommoder les opinions contraires des autres délégations. La déclaration semblait démontrer qu'il y avait consensus, mais les pays en voie de développement étaient plus opposés encore à un nouveau cycle de négociations qu'ils ne l'étaient à Seattle. Les délégués de ces pays ont témoigné que le niveau d'intimidation et d'agressivité de ces réunions étaient sans précédent. Le Canada a été identifié comme ayant joué un rôle-clé dans ces tactiques. Le Canada et les autres pays du G7 ont obtenu leur nouveau cycle de négociations, mais à quel prix pour le Canada?

5. La souveraineté et la démocratie

Au cours de la période qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale, les États-nations étaient perçus comme des agents de choix pour la promotion du progrès économique et social, même si la concurrence entre états avait le potentiel de causer de désastreux conflits militaires. Les Nations unies ont été fondées, tout comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, pour assurer que de tels conflits mondiaux ne se produiraient plus jamais. Il était reconnu que la souveraineté nationale représentait une arme à deux tranchants : une force pour la démocratie mais aussi une menace potentielle pour la paix.

Au cours des trois décennies qui ont suivi, le Canada a usé de sa souveraineté et de la démocratie qui l'animait de façon sensée et juste. Or, la souveraineté et la démocratie ont été les victimes des nouveaux impératifs du Consensus de Washington. La mondialisation économique a exigé des nations qu'elles abandonnent les aspects de la souveraineté qui permettaient l'épanouissement de la démocratie. La capacité d'une nation de réglementer et de guider le développement économique et le mouvement des capitaux constitue le fondement du bien-être d'une nation dans un système de libre marché.

La signature de l'ALÉ et de l'ALÉNA a fondamentalement modifié la souveraineté et la démocratie canadiennes. Afin d'établir « des règles de jeu équitables » avec les États-Unis, le Canada a systématiquement charcuté ses programmes sociaux, son régime fiscal progressif, son engagement au développement industriel, et ses lois et réglementations équilibrant le pouvoir entre employeurs et employés.

Afin d'accomplir cet objectif du libre-échange, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les autres institutions publiques se sont efforcés de diminuer les attentes des Canadiens à l'égard de la gouvernance démocratique. En utilisant des tactiques alarmistes à propos des énormes déficits du début des années 90, des attaques délibérées à l'endroit des employés de la fonction publique, en imposant d'importantes compressions aux budgets de la santé et de l'éducation et en menant une campagne

soutenue pour promouvoir les réductions d'impôts, tous les paliers de gouvernement ont convaincu bon nombre de Canadiens que leurs valeurs ne peuvent plus désormais être véhiculées par les politiques gouvernementales.

Il ne serait pas exagéré de dire qu'à la suite de cette campagne et de l'imposition de compressions aux services gouvernementaux, la démocratie canadienne s'est retrouvée dans une situation critique. Le niveau de cynisme et de colère sans précédents à l'endroit du gouvernement et des partis politiques ont mené à la plus faible participation électorale de l'histoire du pays.

Le dénigrement des institutions politiques et de la démocratie canadiennes a été accompagné d'un mépris croissant et inquiétant des libertés civiles et des droits de la personne dans notre pays. Nulle part ailleurs le lien entre la mondialisation économique et l'affaiblissement de la démocratie n'a été plus visible. Ce lien a été symbolisé par la conférence historique de l'APEC, à Vancouver en 1997, où le Canada a gravement restreint les libertés de ses propres citoyens afin de protéger l'un des dictateurs les plus notoires et les plus sanguinaires, le président Suharto, d'Indonésie.

Malgré les critiques subies par le gouvernement par la suite, les politiques établies à l'APEC ont constitué un précédent. En réponse aux attentats terroristes du 11 septembre, le gouvernement du Canada a adopté des lois draconiennes qui ont fait l'objet de critiques sévères de la part d'experts en libertés individuelles. Ces mesures peuvent être aussi reliées directement à la préoccupation du Canada de ne pas offenser son plus important partenaire commercial. Dans les faits, notre approche à l'égard des libertés civiles et de la démocratie est déterminée par les impératifs de libre-échange et du libre marché.

Il est indéniable que la souveraineté du Canada s'est érodée en poursuivant l'impératif du libre-échange aussi agressivement qu'il l'a fait. Même ses partisans conviennent que la signature de traités commerciaux et d'investissement si puissants entraînent une perte de souveraineté. Ces partisans concluent la question en affirmant que les pertes subies sont compensées par les gains acquis. Mais comme nous l'avons vu, les gains

sont largement illusoires. Nous avons abandonné notre souveraineté et n'avons pratiquement rien eu en retour. En fait, il semble bien que certaines pertes ont été subies dans des domaines où ces partisans ont prédit des gains.

Rechercher une telle relation de libre-échange avec les États-Unis implique l'acceptation de la notion d'un État-nation en déclin. Lorsqu'il était encore premier ministre, Brian Mulroney est allé jusqu'à dire que l'État-nation n'était plus désormais « pertinent ». L'ironie de cette déclaration, prononcée au moment de la signature d'un accord commercial de première importance avec l'État-nation le plus puissant de la planète, est passée inaperçue auprès de nos dirigeants politiques à Ottawa. Notre « partenaire » de cette entente ne croit certainement pas que l'État-nation américain a perdu de sa pertinence, mais il est prêt à accepter une telle déclaration du Canada s'il croit être à son avantage de le faire.

La question de la souveraineté est liée de très près à celle de la démocratie et la démocratie canadienne a dé péri au même rythme que la souveraineté canadienne. Comment le déclin de la démocratie canadienne peut être corrélée à notre relation actuelle avec les États-Unis ? Il faut se reporter à la référence émise plus tôt quant au besoin de créer des « règles de jeu équitables ». Dès le début, les critiques du libre-échange ont clamé que toute « règle de jeu équitable » créée par le libre-échange serait américaine. Le déséquilibre des pouvoirs ne ferait que garantir ce fait. Il est maintenant irréfutable et même reconnu par les partisans du libre-échange, comme John McCallum : « Le Canada ne peut atteindre « l'harmonie politique nord-américaine » qu'en copiant les politiques américaines existantes, que ce soit pour l'impôt, les réglementations, les tarifs douaniers, la politique d'immigration ou les politiques sociales » (John McCallum, « Adopt the greenback? Never! Keep the change, Uncle Sam », *The Globe and Mail*, lundi 14 mai 2001).

Copier les politiques américaines est exactement ce que le Canada a fait depuis la signature de l'ALÉ en 1989. Mais pour ce faire, les gouvernements successifs à Ottawa ont dû bouleverser les valeurs canadiennes ainsi que les attentes des Canadiens à l'égard de leurs gouvernements. L'effort visant à

niveler vers le bas a nécessité un tour de force d'ingénierie sociale digne d'un pays se qualifiant de démocratie. Lors des 13 dernières années et même plus, les Canadiens se sont fait marteler par les médias corporatifs, les « usines à penser » de la grande entreprise, les chercheurs universitaires et les dirigeants politiques, les partis de l'opposition, le FMI, la Banque mondiale et les observateurs étrangers que nous vivions au-dessus de nos moyens et que les années de « folles dépenses » étaient révolues.

Célébrant la fin du contrat social canadien d'après-guerre, l'ancien Premier ministre, Pierre Trudeau, a déclaré en 1977 : « Une grande part de mon message comme politicien est de dire : nous devons mettre fin aux attentes croissantes ». La manière dont le gouvernement et les grandes entreprises forgent le nouveau consensus élitiste visant à accomplir cet objectif n'est pas discutée.

La première offensive pour contrer les attentes des Canadiens a été, d'une certaine manière, la plus efficace. Elle se trouve dans une phrase qui a été répétée à maintes reprises pendant le débat du libre-échange et la lutte contre la TPS : « nous n'avons pas d'autres choix ». Les médias, Brian Mulroney et des douzaines d'autres politiciens de droite, les « usines à penser » du monde des affaires et les universitaires ont répété cette phrase si souvent qu'elle a finalement été acceptée comme une vérité.

La phase suivante de cette campagne concernait le déficit. Elle s'est poursuivie sans relâche pendant près de cinq ans. La dette constituait une « crise » nationale. Si nous ne faisons rien, nous serions bientôt confrontés au « mur de la dette ». Il n'existe évidemment pas de « mur de la dette » et les firmes de cotation ont toujours classé de Canada de manière très favorable pendant toute cette période. Il n'avait aucunement été mentionné que le Canada avait une dette plus élevée, par rapport à sa capacité de remboursement, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale qu'avant celle-ci. Si on consultait les journaux de 1946 à 1960, on ne pourrait trouver une seule manchette traitant d'une crise de la dette parce qu'elle n'existait pas, tout comme elle n'existait pas en 1990. Une étude de Statistique Canada révèle que 94 % de la dette accumulée jusqu'en 1991 était imputable à une chute des revenus et aux taux d'intérêt surélevés des années 80.

La campagne du déficit a utilisé une technique appelée « la création d'une crise utile ». La prémisse était simple : les gens n'accepteront pas de changements radicaux des services gouvernementaux à moins qu'il n'y ait crise. Créez une « crise utile » et les gens sentiront qu'il est de leur devoir de faire des sacrifices pour la résoudre. C'est exactement ce qui s'est produit. Des coupures budgétaires drastiques au régime des soins de santé, idée inconcevable à la fin des années 80, ont été effectuées par Paul Martin en 1994-1995 et les Canadiens ont à peine protesté malgré le fait que la grande majorité de ceux-ci considéraient le système public de soins de santé comme le programme social le plus prisé, qu'il s'agissait de la composante identitaire la plus importante du pays. Mais ils ont été « pétris » par cinq années d'hystérie médiatique au sujet du déficit et ils en sont venus à croire qu'ils devaient faire des sacrifices pour le bien du pays.

La phase suivante de la contre-révolution a été l'attaque contre la fonction publique. Un article après l'autre a fait référence aux « bureaucrates », même si les sujets de ces articles étaient des employés gouvernementaux fidèles et efficaces. Les gens à l'emploi du gouvernement ont été dépeints comme étant surpayés, sous-employés, inefficaces et privilégiés, se complaisant dans des emplois de luxe pendant que tous les autres souffraient. L'objectif de cette phase était de creuser un fossé entre les citoyens et ceux qui leur fournissaient des services nécessaires : la santé, l'éducation, la collecte des déchets. Les emplois gouvernementaux ont été décrits comme n'étant pas de vrais emplois.

L'étape suivante de cette campagne visant à diminuer les attentes prend avantage des problèmes réels causés par ces imposantes compressions budgétaires imposées aux services publics. Si l'on retranche des milliards de dollars du domaine des soins de santé et de l'éducation, ces services se détérioreront inévitablement, malgré les efforts héroïques des médecins, des infirmières, des autres professionnels de la santé, des enseignants et des éducateurs. Les gens font aujourd'hui moins confiance aux services publics qu'ils utilisent. Même s'ils peuvent faire le lien entre les services moindres et les réductions de financement, ils deviennent psychologiquement vulnérables -- ce qui est l'objectif de la propagande -- au message

véhiculant qu'il y a une « crise » et que tout ce qui est relié au gouvernement est mauvais, inerte, inefficace, bref qu'il ne fonctionne pas. Peu à peu, les citoyens se sentent déconnectés d'un gouvernement qui, même avant les coupures, pouvait sembler éloigné d'eux.

La détérioration des services publics a laissé un trou béant que les fournisseurs de services privés se sont empressés de combler. Le marché est dépeint par les médias et les politiciens pro-entreprise comme un modèle d'efficacité, d'efficacité et d'économie. Les fournisseurs de services privés sont prêts et désireux de prendre la place des services publics là où ils ont échoué ou là où le coût est prohibitif pour le gouvernement. La plus fréquente de ces approches est le partenariat privé-public par lequel les entreprises privées sont pratiquement, et dans quelques cas littéralement, garanties d'un retour minimum sur leur investissement, ce que le marché lui-même n'offrirait jamais.

L'attaque finale contre les attentes élevées à l'égard du gouvernement ont été les réductions d'impôt et cette campagne menée par tous les gouvernements est bien entamée. Le message est le suivant : le produit (le gouvernement) est mauvais alors nous remboursons les clients. Les réductions d'impôt ont pour effet d'enchâsser toutes leurs compressions budgétaires déjà effectuées. La démocratie n'est pas gratuite. Elle se doit de disposer de revenus pour défrayer les choses que les gens disent vouloir. C'est simple : si nous n'avons pas les revenus nécessaires, nous ne pouvons avoir de démocratie, du moins les fruits de la démocratie que les Canadiens ont demandés lors de la période d'après-guerre et dont ils s'attendent du gouvernement.

La campagne pour diminuer les attentes des Canadiens a été remarquablement réussie. Même les sondages successifs démontrent que les Canadiens n'ont pas considérablement changé leurs valeurs depuis la fin des années 70, qu'ils croient que les gouvernements devraient dispenser les soins de santé et l'enseignement public et que ceux-ci devraient s'attaquer à la pauvreté infantile, créer des emplois et protéger l'environnement, leur comportement électoral et d'autres études révèlent qu'ils ne s'attendent plus

à ce que le gouvernement leur fournisse ces services. Les Canadiens votent en fonction de leurs attentes réduites et non en fonction de leurs valeurs.

Pour que le Canada atteigne l'harmonisation avec les États-Unis dans les domaines de la santé, des politiques sociales, de la structure fiscale et autres politiques, les dirigeants gouvernementaux ont dû créer les conditions nécessaires pour que ces politiques soient réduites au niveau existant aux États-Unis. Cela n'a pas été accompli par l'intermédiaire d'un débat national justifiant ces initiatives. Elles ont été réalisées par la propagande du gouvernement et de la grande entreprise. Le fait que le Canada soit maintenant 50 % plus riche en termes de PIB par habitant qu'il ne l'était en 1980, lorsque la campagne pour réduire les attentes a débuté, n'est jamais mentionné.

Cette campagne de « dégraissage » et de réductions d'impôt a été en grande partie imposée aux Canadiens qui n'ont jamais demandé de telles mesures. Même si, après des années de lobbying de la part des médias de masse, la majorité des Canadiens placent toujours les réductions d'impôt après le financement accru des soins de santé, de l'éducation et la lutte à la pauvreté infantile lorsqu'on leur demande comment disposer des surplus budgétaires. Le plus récent exemple de l'application du Consensus de Washington a été relevé au gouvernement de la Colombie-Britannique. De lourdes compressions imposées à une vaste gamme de programmes, la dissolution unilatérale de contrats de travail légaux, le délaissement des pauvres et des démunis, les coupures importantes à la santé et à l'éducation, toutes des mesures représentant l'abandon de promesses électorales, sont à l'ordre du jour. L'exemple de la Colombie-Britannique est l'un des programmes les plus agressivement antidémocratiques jamais vus au pays. Il s'agit cependant de la continuation logique du dénigrement de la démocratie et du dédain à l'égard des citoyens qui a été démontré par presque tous les gouvernements du Canada depuis le milieu des années 80.

Les conséquences de ce processus est un cynisme croissant de la part des citoyens, qui se perçoit dans le déclin massif de la participation des citoyens au processus électoral. Les gens n'ont tout simplement plus foi en leur démocratie. La participation électorale est à peine supérieure à celle des

États-Unis au niveau national et dans plusieurs provinces. Nous vivons une crise démocratique, mais celle-ci reflète ironiquement l'objectif des architectes originaux du Consensus de Washington et leur conclusion selon laquelle il y avait un « excès de démocratie » et des attentes trop élevées.

La réduction de la démocratie, et le dénigrement de l'État providence égalitaire d'après-guerre qui l'a accompagné, ne s'arrête pas là. Il y a également eu détérioration des droits démocratiques et un affaiblissement des institutions démocratiques. La violation insouciante des libertés civiles dans le traitement des manifestants antimondialisation à l'APEC et à Québec indique une chose : notre politique étrangère nous a conduit à une philosophie politique qui préfère empêcher les dictateurs de voir ou d'entendre la dissension politique dans les rues que de permettre aux citoyens d'exercer leurs droits démocratiques. C'est ce qu'embrasser la mondialisation économique signifie pour notre culture politique : une dégradation insouciante mais délibérée de la démocratie. Ce qui est « normal » et « acceptable » en termes de droits de la personne, de libertés civiles et de démocratie a été continuellement révisé à la baisse.

Ramener le Canada dans la bonne voie

L'américanisation rapide des institutions et de la culture politique canadienne exige une action immédiate et à long terme.

Tout d'abord et à long terme, le gouvernement du Canada devrait commander une enquête indépendante sur l'état actuel et les choix futurs relatifs aux relations Canada-États-Unis. Son mandat viserait à étudier en détail l'état des relations canado-américaines et de rédiger des recommandations détaillées pour des politiques publiques qui renforceraient l'État-nation canadien. La détérioration du Canada, observée dans la crise de notre démocratie, l'accroissement massif et constant de l'écart entre les riches et les pauvres, l'érosion rapide de la base industrielle du Canada par sa vente à des intérêts américains, notre intégration rapide au sein de l'appareil de sécurité et de la politique étrangère américaines, s'est produite sans aucun débat au Parlement et sans même un débat public organisé. La situation exige la tenue d'un débat à l'échelle nationale, impliquant autant de

Canadiens que possible et tenu dans le plus grand nombre de tribunes possible.

Deuxièmement, notre évaluation des preuves considérables suggère qu'avant même de procéder à un tel débat national, le Canada doit ralentir et commencer à renverser le mastodonte du libre-échange qui transforme notre pays sans que nous l'ayons souhaité ni même demandé de la part du gouvernement. Le Canada a besoin d'une restructuration immédiate et radicale du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAÉCI) pour assurer que les objectifs sociaux, culturels, environnementaux et de politique économique nationale soient la priorité lors des négociations canadiennes en matière de commerce et d'investissement avec les autres pays. La politique commerciale, qui n'a jamais été conçue pour diriger les politiques publiques canadiennes, doit être filtrée à travers le prisme des politiques sociales, des politiques relatives à la santé et d'autres qui sont essentielles au bien-être du Canada au lieu de dominer ces politiques.

Troisièmement, l'économie nationale du Canada a été sérieusement endommagée par l'abandon d'outils politiques qui étaient auparavant utilisés afin de la guider et de l'aider. Le gouvernement canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit réévaluer le rôle de l'économie nationale pour le bien-être et la qualité de vie des travailleurs canadiens. Il est crucial que le gouvernement canadien reconnaisse la valeur des soins de santé universels, des institutions d'enseignement postsecondaires financées par les fonds publics et autres agences publiques dans l'amélioration de la compétitivité du Canada au sein de l'économie mondiale. Cela nécessite le renversement des compressions budgétaires imposées à ces importants programmes au cours des dix dernières années. Il est aussi essentiel que les gouvernements fédéral et provinciaux instaurent un moratoire immédiat sur toute nouvelle réduction d'impôts jusqu'à ce que l'impact des compressions déjà effectuées soit pleinement compris.

Quatrièmement, le Canada doit immédiatement rechercher d'autres partenaires pour ses initiatives de politique étrangère afin d'améliorer et de préserver les principes de multilatéralisme et d'internationalisme. La planète

entre dans une phase dangereuse, marquée par un unilatéralisme et une agressivité croissants de la part des États-Unis. Le gouvernement a montré quelques signes de résistance contre la pression américaine de se ranger, comme l'a dit le Président des États-Unis, « avec nous ou contre nous ». Le Canada a un rôle unique mais difficile à jouer pour rétablir quelque semblant de rationalité dans les affaires internationales. Il doit se lever devant l'unilatéralisme américain lors de forums internationaux et rappeler à notre voisin américain sa promesse, faite par le Secrétaire d'État Colin Powell : « Nous devons combattre la pauvreté, nous devons combattre le désespoir... Nous devons également ramener l'espoir dans le cœur des gens ». À ce jour, cette promesse n'a toujours pas été réalisée. L'augmentation de nouvelles dépenses américaines à l'aide internationale et autres programmes faisant la promotion de la démocratie et de l'éducation ne s'élève qu'à 314 millions \$ pendant que les forces armées ont touché 48 milliards \$ de plus. Le Canada est bien placé pour inciter les États-Unis à respecter leur engagement en faisant les premiers pas pour enrayer ce désespoir. Le gouvernement canadien devrait publiquement reconnaître le lien étroit unissant le terrorisme et le désespoir et s'engager dans ce contexte à rétablir le niveau d'aide internationale antérieur.

En dernier lieu, le gouvernement du Canada doit entreprendre une analyse de l'état des libertés civiles au pays. L'évaluation critique des actions du gouvernement fédéral par l'enquête sur l'APEC du juge Hughes doit être sérieusement considérée. Le gouvernement doit aussi réexaminer la législation drastique adoptée lors de la période qui a suivi l'attaque terroriste du 11 septembre contre les États-Unis, une législation adoptée principalement dans le but d'apaiser le gouvernement américain. Compte tenu de l'atmosphère actuelle moins chargée, le gouvernement a maintenant l'occasion de réfléchir aux propos des nombreuses voix de la société civile, et au sein du Parlement, lesquelles insistent sur les répercussions potentielles des projets de loi C-35 et C-36 sur les traditions démocratiques du Canada et le droit des citoyens à s'engager dans l'activité politique.

À aucun autre moment de l'histoire canadienne note pays n'a-t-il traversé une telle période de changements déchirants et fondamentaux sans avoir le mandat démocratique de le faire. Tous les paliers de gouvernement, menés

par le gouvernement fédéral, ont imposé de profonds changements dans la politique publique sans les avoir présentés aux citoyens lors de campagnes électorales. La plupart, sinon la totalité, de ces changements ont été effectués au nom du libre-échange et des autres impératifs du Consensus de Washington : privatisation, déréglementation et démantèlement des programmes sociaux. Non seulement les Canadiens n'ont pas été informés de ces changements de politiques, mais on leur a promis que les réformes économiques allaient en fait permettre au Canada d'améliorer la vie des Canadiens et de leurs communautés.

L'échec spectaculaire de ces réformes économiques à remplir leurs promesses représente un énorme bris de confiance de la part du gouvernement du Canada. Cette trahison, cette violation de l'esprit démocratique, peut se constater dans le faible taux de participation électorale à travers le pays, mais particulièrement au niveau fédéral où à peine 50 % des Canadiens en âge de voter croient qu'il est encore pertinent de participer à leur démocratie.

Ce n'est qu'en donnant aux Canadiens une véritable occasion de s'engager dans un dialogue au sujet de leur pays et de son orientation future que cet inquiétant déclin de la participation démocratique et conséquemment de la nation, pourront être enrayerés et éventuellement renversés. Le gouvernement fédéral doit agir pour contrer cette crise ou faire face à des accusations de négligence calculée et de même avoir planifié cette crise.